

PAUL FOURNIER



Paul Fournier,
historien de Chaligny.
Document appartenant à M^{lle} Dognin.

SA VIE – SON ŒUVRE

Une personne humble, qui est ensevelie dans le cabinet, qui a médité, cherché, consulté, confronté, lu ou écrit pendant toute sa vie, est un homme docte.

Les Caractères 1696. Jean de La Bruyère

A la création de l'association Chaligny patrimoine en 2021, Paul Fournier (1853-1935) était connu comme le bâtisseur de l'immeuble coscu, désigné traditionnellement par les anciens de Chaligny « le château » et qui abrite actuellement les services administratifs de la commune. Son souvenir réside uniquement dans les derniers exemplaires de son livre, daté de 1907 parvenus jusqu'à nous : « Chaligny, ses seigneurs, son comté ».

La lecture de cet ouvrage de qualité présente une grande rigueur dans la recherche historique et des connaissances hors du commun sur l'époque médiévale. La richesse des informations et la précision de ces écrits, qui font toujours références pour les historiens, laissent perplexes.

Localement aucune indication sur cet écrivain ne subsiste hormis son mariage avec la petite fille de François Pays, héros des guerres napoléoniennes originaire du village. Mademoiselle Dognin, l'une de ses descendantes, ayant résidé près du presbytère rue du Château jusque vers les années 1970, est aujourd'hui décédée. Tous les autres membres de cette famille ont quitté la région.

A l'époque de Paul Fournier, celle des révolutions industrielles à la fin du 19ème et début du 20ème siècle, se produisent des bouleversements scientifiques économiques et sociaux. Les chercheurs et scientifiques érudits, côtoient parfois, dans les salons huppés de la capitale, des incompetents opportunistes. Ces affabulateurs en quête d'argent et de gloire qu'ils ne peuvent atteindre, se présentent historiens, archéologues et écrivains autoproclamés. Leurs propos et écrits équivoques, sèment le trouble et perturbent, par leurs tromperies, la vérité historique. Les ouvrages rédigés par les véritables spécialistes peuvent alors être détournés, altérés, corrompus ou entraîner la suspicion sur les œuvres authentiques de qualité.

Paul Fournier est-il un historien véritablement diplômé ? Est-il un acharné du travail justifiant un isolement monacal dans sa belle résidence secondaire de villégiature ? Fait-il partie de ces hommes remarquables qui brillent dans leurs domaines de compétences mais qui demeurent humblement dans l'ombre pour le grand public ? La population locale, constituée essentiellement d'ouvriers et de vigneron, ne correspond-elle ni à son niveau social ni à son besoin d'échanges scientifiques ? Son ouvrage est-il de valeur ?

Sans préjugé, notre interrogation, sur les domaines de compétence de monsieur Fournier et la qualité de ses écrits locaux, nous paraît opportune.

PAUL FOURNIER

sa vie familiale

- Paul Eugène Louis est né le 26 novembre 1853 à Calais, 62193, Pas-de-Calais.
 - Son père, Eugène Louis Alphonse Fournier né à Ardres (62) en 1829, est domicilié à Calais en 1853 où il exerce la profession d'épicier en gros.

- Sa mère Adélaïde Hedde née à Calais (62) en 1828, ville où elle a épousé Eugène Fournier le 25 janvier 1853, descendante de générations de Capitaines au long cours, a été élevée dans la tradition des épouses de marins, habituées à gérer le foyer et les affaires pendant les longues absences du mari.

La généalogie de la ligne ascendante de Paul Fournier fait état de bourgeois jusqu'à la révolution française puis antérieurement, de nobles, seigneurs de villes et villages du Nord de la France (région Calais, Dunkerque, Saint-Omer ...) et ce durant toute la période médiévale. Elle aboutit au IX^{ème} siècle à Baudoin de FLANDRES dit - Bras de Fer -, carolingien petit-fils de l'empereur Charlemagne et de Hildegarde de VINTZAU.

- Paul fait la connaissance de Marie Camille, sœur d'un collègue de travail, née à Sedan en 1857, descendante d'un Chalinéen célèbre dans son village, Nicolas Pays.

Il contracte ainsi mariage avec Marie Camille Chrétien (1857- 1931) le 24 septembre 1884 à Nancy, 54395, Meurthe-et-Moselle. Elle est la fille de Chrétien Jean-François (1844 – 1882) professeur principal de collège, domicilié à Nancy et de Pays Catherine Thérèse Vitaline Pays (1821 – 1883), née à Chaligny (filie de François Nicolas Pays héros des guerres napoléoniennes).

- De cette union naît Marie Fournier à Grenoble en 1888 qui décédera à Lyon en 1951. Elle se mariera le 23 juin 1910 à Grenoble avec Pierre Dognin, né à Paris en 1882 et décédera à Chaligny en 1971. Ils auront à leur tour une fille Marthe Bernadette Dognin née à Calais en 1921 qui se mariera avec un magistrat Jean Devaux (ils décéderont respectivement à Lyon 69 et Lanslevillard 73), ils auront 7 enfants tous nés à Calais.
- En fin de carrière il est professeur de droit canon à Paris. Il prend sa retraite et se replie dans son domicile parisien. Il y poursuit opiniâtrement son travail et ses écrits.
- Veuf depuis plus de trois ans, il décède de maladie le 16 mai 1935 à Paris (75), à l'âge de 81 ans.

Ses études et sa carrière professionnelle : (résumé)

Né à Calais, Paul Fournier obtient une **licence en droit** avant d'étudier l'**histoire des institutions** à l'**École nationale des chartes**, dont il sort, après plus de **trois années d'étude**, en **1879** avec une thèse sur les *Officialités au Moyen Âge* (Paris, 1880). Il est spécialiste de l'histoire du Moyen Age. Il y devient successivement : **Juriste - Docteur en droit (1878)** puis **Archiviste-paléographe (1879)**.

Agrégé en 1881, il sera nommé **professeur de droit romain** à l'**université de Grenoble**, ville où il reste trente-trois ans et y devient **doyen de la faculté en 1904**.

Il est nommé à l'**université de Paris en 1914**.

Paul Fournier l'académicien :

Il est élu le **7 avril 1892** à l'**Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie**, avec pour titre académique *Correspondant*. Il est élu en **1911** **Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres**.

Il est **Membre de la Société des Antiquaires de France**.

Il est **Membre libre de l'École française de Rome (1890-1891)**.

Il est **Membre de la Société de l'histoire de France (1924)**.

Il est **Membre de la Medieval Academy of America (1928)**.

Il est **Président de la Société d'histoire du droit (1919)**

Il est **deux fois Lauréat de l'Académie des inscriptions et belles lettres** qui lui accorde la **première médaille du concours des Antiquités nationales en 1881**, puis le **grand prix Gobert en 1891**.

L'**Académie française** lui décerne le **prix Jules-Janin en 1905** pour les *Pensées de Marc Aurèle*.

Il devient **professeur en droit canon en 1921** à la **faculté de droit de Paris**. "*Le Royaume d'Arles et de Vienne*" 1891, "*Histoire des collections canoniques en Occident depuis les fausses décrétales jusqu'au décret de Gratien*" (2 vol.) 1931-32, etc. Il a aussi écrit en italien.

Paul Fournier est un historien du droit français. Il a été membre de l'Institut de France (1911 - 1935).

Il est surtout connu comme spécialiste du droit canonique.

Distinctions :

Paul Fournier, à titre de Doyen de la Faculté, est proposé à la **distinction de Chevalier de la Légion par le recteur de l'académie de Grenoble. Décoration qu'il reçoit en 1911.**

Monsieur Omont Henry, membre de l'Institut de France et Commandeur de l'ordre, le proposera à nouveau en 1921. Paul Fournier est ainsi **promu la même année Officier de la Légion d'Honneur.**

Bien que Gabriel Le Bras précise, dans sa bibliographie de **Paul Fournier**, que ce dernier **était détenteur également de la rosette de l'Instruction publique, les dates de nominations aux grades de chevalier et officier n'ont pu être descellées dans les archives de l'administration.** (*nota : ces décorations correspondent aux statuts de Paul Fournier*)

Elève de Paul Fournier :

Gabriel le Bras (1891-1970, élève à Paris de 1911 à 1942). **Docteur en sciences politiques et économiques puis de Professeur agrégé de droit.** Il publiera des ouvrages avec son ancien professeur.

(Devenu entre autres : **Président de l'institut Français de Sociologie 1958-1961 - Doyen de la faculté de Paris 1959-1962 - Président de la Société Française de Sociologie 1962- 1964.**)



SES PRINCIPAUX LIEUX DE VIE :

Calais : Il y passe sa petite enfance auprès de ses parents.

Marcq-en-Barœul : Il y fait pendant cinq ans ses études secondaires à l'institution libre (institution d'enseignement privé). Son enseignant principal, un religieux sexagénaire, lui enseigne le clergé antérieur à la Révolution. Il en ressort catholique convaincu et marqué par l'église ancienne issue du concordat de Boulogne (1516). Ces préceptes le guideront toute sa vie.

L'Angleterre : à Marlow au Royaume-Uni (Buckinghamshire), sur le bord de la Tamise. Séjour d'études auprès de religieux convertis au mouvement théologique d'Orford. Ce passage le confirmera dans sa foi mais lui donnera une orientation plus moderne.

Paris : Arrivé en 1871 pour poursuivre ses études supérieures. Il en ressort agrégé des facultés de droit en 1881.

Faisant partie de la classe de recrutement militaire 1873 (à ses vingt ans), il est reconnu « bon pour le service, dispensé, engagé conditionnel » étant alors au service de l'Etat (études). Trop jeune (17 ans) lors du conflit de 1870-71 et trop âgé (61 ans) lors de celui de 1918-1918, il échappera aux combats armés. Il servira sa patrie avec sa plume et ses compétences, en faveur de la paix.

Grenoble : en 1881, son début de carrière. Son domicile familial s'établit rue Lesdiguières puis pour de nombreuses années place Victor Hugo. Loin du tumulte parisien, il est devenu un fils adoptif de Dauphiné, amoureux du plein air et des grands espaces.

Rome : en 1890, il se fixe dans cette ville pour un séjour d'études. Il y noue de nombreux contacts et notamment des prélats éminents du Vatican. Il rencontre successivement les papes Léon XIII et Pie X, puis l'abbé Achille Ratti, bibliothécaire de l'Ambrosienne à Milan (puis de la très secrète Bibliothèque apostolique vaticane à lui confiée par le pape Benoit XV). Monté sur le trône pontifical sous le nom de Pie XI, ce pape, avait confié à Paul Fournier plusieurs renseignements et des manuscrits et ne cessera de suivre ses travaux avec « une admiration cordiale ». (Cf *l'histoire des collections canonique*).

Paul Fournier y abandonne son espérance royaliste et s'engage, pour la suite de sa carrière, dans la séparation « du trône de de l'autel » et cherche un *modus vivendi* dans la société moderne sans poser le problème du régime.

Paris : De retour en 1914, il y termine sa carrière et y passe sa retraite.

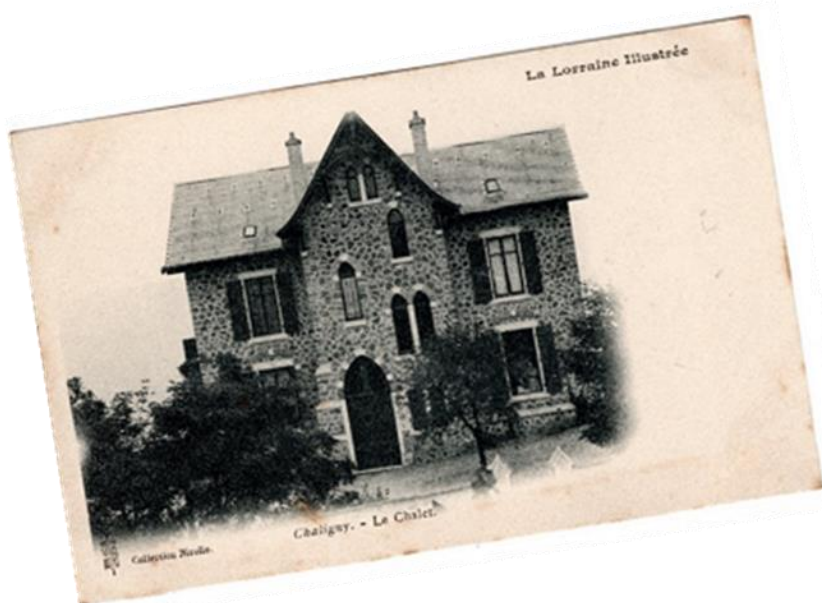
En complément de ses fonctions, il fait partie entre autres du cercle de Cardinal Batiffol prince de l'histoire ancienne de l'église.

Après une longue série de travaux sur le droit de l'Église, Paul Fournier voulut à la fin de sa vie, écrire l'œuvre synthétisant sa discipline et couronner sa carrière. En 1931 (à l'âge de 78 ans), il publia, avec G. Le Bras, sa *grande Histoire des collections canoniques en Occident depuis les Fausses Décrétales jusqu'au Décret de Gratiën*. Cette œuvre monumentale fut, pour lui-même et son disciple, un chef d'œuvre.

Chaligny : Il y fait construire, à son goût, une très belle habitation entourée d'un parc. Cette maison de charme, du type que l'on retrouve principalement en Ile de France, est une bâtisse dont la maçonnerie est constituée de pierres « meulières » avec des joints réalisés par rocaillage. Il s'agit notamment de certaines villas construites au début du XXe siècle qui se distinguent par leur style architectural et leur ornementation inspirés par l'Art nouveau. Prisé pour sa façade authentique et son aspect d'antan, ce type de construction fait désormais partie du patrimoine.

Il y habite l'été et il y retrouve sa belle-famille et des amis du lieu.

« En sentiment de gratitude qui l'attache par de réelles affinités au sévère pays de Lorraine qui lui avait fourni l'admirable compagne de toute sa vie » (citations de Roger Grand) « et analogues à celle qu'il avait avec le pays du Dauphiné, il écrit l'histoire de la Seigneurie de Chaligny ». « Cet ouvrage, fruit de ses recherches personnelles pour se reposer (sic), entouré des siens, parmi les vignobles dont il aimait retrouver les noms en remontant les âges et dont il déplorait la disparition progressive de toute la vie rurale, conséquence de la transformation sociale qu'opéra sous ses yeux l'industrialisation progressive de cette région ».



Résidence secondaire de Paul Fournier
(Chaligny).



Ouvrage sur l'histoire du
Comté de Chaligny.

Détails sur les formations de Paul Fournier :

Sa formation à l'École nationale des chartes (ENC) :

Le diplôme d'archiviste paléographe

Depuis sa création en 1849, le diplôme d'archiviste paléographe donne à de futurs fonctionnaires une formation de haut niveau qui les prépare aux carrières de conservateur dans le domaine du patrimoine écrit, graphique et monumental.

Informations (ENC actuelle)

Présentation

L'**École nationale des chartes (ENC)** est une grande école française fondée en 1821 et spécialisée dans la formation aux sciences auxiliaires de l'histoire. Depuis le 1^{er} septembre 2016, sa directrice est Michelle Bubenicek.

Placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, elle possède le statut de grand établissement et est un « établissement-composante » de l'université Paris sciences et lettres (PSL). Elle est installée depuis 2017 au 65, rue de Richelieu, dans le 2^e arrondissement de Paris, après avoir été pendant longtemps sise en Sorbonne (1897-2017), et avant cela à l'Hôtel de Soubise (1846-1897) et dans le Quadrilatère Richelieu (1830-1846).

Ses élèves sont soit des élèves fonctionnaires stagiaires recrutés par concours, soit des étudiants de Master recrutés sur dossier (depuis 2005), soit des doctorants (depuis 2011). Les premiers reçoivent le diplôme d'archiviste paléographe après avoir soutenu une thèse d'établissement (et non de doctorat) et exercent généralement comme conservateurs du patrimoine, conservateurs des bibliothèques ou enseignants-chercheurs ; les seconds obtiennent un diplôme de Master en humanités numériques et, en sus des débouchés traditionnels de l'École dans les métiers de la conservation du patrimoine et de l'enseignement supérieur ou de la recherche, peuvent devenir chefs de projet dans les nouvelles technologies.

Elle fait partie des établissements d'enseignement européens les plus prestigieux. Parmi ses anciens élèves, on compte ainsi deux prix Nobel de littérature (François Mauriac et Roger Martin du Gard), nombre d'académiciens, de chercheurs et de hauts fonctionnaires.



Cours de paléographie.

La « grande salle » (salle de cours) du site de la Sorbonne, avec la peinture murale représentant l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par Louis Dumoulin (1860-1924).

La formation, de 3 ans et 9 mois, comprend six semestres de scolarité, mêlant cours et stages dans des institutions de conservation, en France et à l'étranger. Les enseignements à vocation historique et littéraire sont résolument pluridisciplinaires : un élève peut suivre des cours consacrés à des disciplines aussi diverses que l'histoire de l'art, la paléographie et la diplomatique, l'histoire des manuscrits et du livre, l'histoire du droit, les médias contemporains, le latin et la philologie romane, l'archivistique, l'archéologie, etc... Ces enseignements offrent une connaissance critique sans égal des témoignages légués par le passé ou contemporains (textes, images, œuvres d'arts, objets archéologiques...) et constituent un préalable scientifique indispensable aux formations délivrées par l'Institut national du patrimoine (notamment pour la spécialité Archives, mais aussi pour les spécialités Musées ou Monuments historiques et inventaire) ou par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le diplôme d'archiviste paléographe implique l'élaboration d'une thèse d'établissement, remise dans les mois suivant la fin de la 3^e année et dont la soutenance permet d'obtenir en 4^e année le titre d'archiviste paléographe. Cette thèse s'insère dans le cadre d'un programme de recherche plus large, conçu en collaboration avec d'autres établissements universitaires, qui inclut au préalable un mémoire de master 2 et doit déboucher sur une thèse de doctorat.

A l'époque de Paul Fournier : (promotions 1879 -)

En 1849, un Conseil de surveillance est créé, composé du garde des Archives, du directeur de la Bibliothèque royale, du directeur de l'École et de cinq membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Enfin, l'école est dotée d'un nouveau statut ; elle déménage et s'installe aux Archives du royaume, hôtel de Soubise, dans le salon ovale et les salles adjacentes de l'hôtel de Clisson.

L'École des chartes fait alors figure de référence en Europe : la pédagogie (grâce à des fac-similés de documents anciens) et la méthodologie de la recherche historique sont profondément renouvelées. Les élèves reçoivent des enseignements de paléographie, sigillographie, numismatique, philologie, classement des archives et des bibliothèques, géographie historique, système des monnaies et des poids et mesures, histoire des institutions politiques de la France, archéologie, droit civil, droit canonique et droit féodal. Les enseignements possèdent à la fois une visée scientifique et professionnelle.

Ainsi, en s'insérant progressivement dans le réseau des services d'archives, royales puis nationales et départementales, les chartistes participent à sa densification et à l'amélioration des principes archivistiques. Se met donc en place une véritable filière chartiste dans les archives, d'abord affirmé par l'ordonnance du 31 décembre 1846, puis renforcé par un cadre législatif fournissant aux chartistes le moyen de faire respecter ce droit. Le décret du 4 février 1850 réserve ainsi les postes d'archiviste départemental aux titulaires du diplôme d'archiviste paléographe, tandis que toutes les places aux Archives nationales (sauf celle de commis) leur sont attribuées par le décret du 14 mai 1887. C'est à la fin du Second Empire, en partie grâce à la personnalité de Léopold Delisle, administrateur général de la bibliothèque nationale, que les qualités des chartistes sont reconnues dans le domaine des bibliothèques. Peu à peu, décrets et arrêtés ménagent des conditions favorables à l'accès des chartistes aux emplois dans les bibliothèques.

L'École déménage de l'hôtel de Clisson en 1866 à l'hôtel de Breteuil, rue des Francs-Bourgeois, dans des locaux plus adaptés, sans que cela affecte beaucoup l'enseignement.



Sept chaires sont instituées par le décret du 30 janvier 1869 : paléographie ; langues romanes ; bibliographie, classement des bibliothèques et des archives ; diplomatique ; **institutions politiques, administratives et judiciaires de la France ; droit civil et droit canonique du Moyen Âge ; archéologie du Moyen Âge**. Mis à part des modifications de détail, elles demeurent inchangées jusqu'en 1955.

Exemple : Les élèves de la promotion 1867.

L'École nationale des chartes est une nouvelle fois déplacée en 1897 : elle s'installe alors au 19, rue de la Sorbonne, dans les locaux originaires prévus pour la faculté de théologie catholique de Paris.



L'École se rapproche géographiquement des autres organismes de recherche et d'enseignement hébergés à la Sorbonne, telles que la faculté des lettres et l'École pratique des hautes études. L'École dispose d'une salle de cours, dotée d'un double éclairage latéral et de tables de travail exceptionnellement profondes, ce que l'on a jugé nécessaire à la pratique de la paléographie, ainsi que d'une bibliothèque conçue dès le départ en libre accès

Les élèves de l'École des chartes (11 juin 1908).

Promotion 1879 de l'École nationale des chartes : cinq promus.

1879	Fernand Bournon	archiviste et historien
1879	<u>Paul Fournier</u>	historien
1879	Émile Molinier	historien de l'art
1879	Joseph Tardif	historien du droit
1879	Noël Valois	historien



Paul Fournier membre de l'Institut de France



L'**Institut de France** est une institution française créée en 1795. **Il rassemble les élites scientifiques, littéraires et artistiques de la nation** afin qu'elles travaillent ensemble à perfectionner les sciences et les arts, à développer une réflexion indépendante et à conseiller les pouvoirs publics. Cela lui vaut le surnom de « Parlement du monde savant ». Il est placé sous la protection du chef de l'État et siège quai de Conti, dans le 6^e arrondissement de Paris.

Il regroupe cinq académies, dont les réunions solennelles ont lieu en habit vert sous la coupole de l'ancien collège des Quatre-Nations qui l'abrite :

- l'Académie française (40 membres) ;
- l'Académie des inscriptions et belles-lettres (55 membres) ; (dont Fournier Paul)
- l'Académie des sciences (263 membres) ;
- l'Académie des beaux-arts (63 membres) ;
- l'Académie des sciences morales et politiques (50 membres).



Biographie professionnelle de Paul Fournier

Par

Gabriel Le Bras,

professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.



Photo Harcourt © by S.P.A.D.E.M.

Gabriel Le Bras

PAUL FOURNIER

ET L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

I - La carrière professorale. — II. Le service de l'Église.
III. L'œuvre scientifique.

Bien qu'il ait enseigné trente ans le droit romain et cultivé pendant un demi-siècle le droit canon, ce n'est point comme romaniste, ni même, à strictement parler, comme canoniste, que Paul Fournier restera dans la galerie des illustres. Sur les institutions romaines et canoniques, il n'a guère publié que ses thèses de la Faculté de droit et de l'École des chartes. Il fut surtout un historien, que l'Église intéressa plus que la société séculière, et qui étudia le développement de l'Église dans des sources jusqu'alors peu exploitées, les collections canoniques du IX^e au XII^e siècle, dont il a donné une description aussi pleine d'érudition que d'intelligence.

Cette vocation, il la dut, autant qu'à ses goûts scientifiques, à l'attachement qu'il avait pour le catholicisme et qui en fit un témoin, on pourrait même écrire : un acteur discret des scènes de la vie religieuse en France sous la Troisième République.

L'ensemble de ses activités fera prochainement l'objet, dans la *Revue historique de droit*, d'un long article, dont nous ne retiendrons ici qu'un résumé de la carrière professorale. Ce qu'il nous faut y ajouter, c'est l'instructive biographie d'un catholique moderne et l'inventaire des apports d'un historien de haute valeur aux études qui sont le domaine de notre Société d'histoire ecclésiastique¹.

I. La carrière professorale

Descendant de marins et de négociants, Paul Fournier naquit à Calais le 26 novembre 1853.

Quand il vint à Paris, en 1871, pour suivre les cours de la Faculté de droit, il joignait déjà aux avantages d'une forte culture classique ceux d'une expérience formée par l'épreuve de la guerre, et par un contact de plusieurs mois avec le peuple anglais.

1. Mme Dognin-Fournier a bien voulu nous communiquer toute la correspondance trouvée dans la maison de son père au lendemain de son décès. Elle se compose de plus d'un millier de lettres, qui sont toutes inédites. Nous avons, en outre, interrogé plusieurs témoins dont on lira les noms au bas des pages qui vont suivre. Pour alléger les notes, nous abrégeons les références aux ouvrages de Paul Fournier : on trouvera le signalement complet à la Bibliographie de ses travaux placée en tête des Mélanges qui lui furent offerts en 1929.

L'histoire, dont il étudia les méthodes à l'École des chartes à partir de 1875, l'intéressa plus que les codes. Mais ses succès furent aussi brillants dans les deux disciplines. Docteur en 1878, archiviste- paléographe en 1879, il était agrégé en 1880.

Après avoir rempli une mission d'études en Irlande, il gagna Grenoble. Pendant trente-trois ans, il enseigna dans l'Université de cette ville les Pandectes, les Institutes et l'histoire du droit français. Malgré toute l'affection qu'il y rencontrait parmi ses collègues et ses nouveaux concitoyens, tout le charme de son foyer², les ressources de deux riches bibliothèques et la beauté des montagnes dauphinoises, il songea souvent à changer de domicile. Paris surtout l'attirait, à cause de sa curiosité intellectuelle et de ses souvenirs d'apostolat. Il espéra un poste d'agrégé à la Faculté de droit, un enseignement à l'École des chartes : on lui offrit une chaire à l'Institut catholique. Mgr d'Hulst, qu'il avait choisi en 1879 pour censeur privé de sa thèse sur les officialités, le pressa en 1891, d'être son collaborateur³.

A ce moment, Paul Fournier résidait à Rome, où il avait enfin obtenu d'être membre de l'École française pour une année. C'était la seconde de ses promenades italiennes. La première, en 1889, avait été une simple découverte d'un pays très aimé. Celle-ci le mit en contact avec les manuscrits romains et avec quelques savants chevronnés ou pleins de promesses : J.-B. de Rossi et U. Balzani, Ed. Jordan et J. Guiraud. Un peu plus tard, il devait poursuivre ses explorations et rencontrer les papes Léon XIII et Pie X, puis l'abbé Achille Ratti, bibliothécaire de l'Ambrosienne, qui, monté sur le trône pontifical, ne cessa point de suivre ses travaux avec une admiration cordiale⁴.

En janvier 1914, Paul Fournier était transféré à la Faculté de droit de Paris, dans la chaire laissée vacante par le décès d'Esmein. Il y professa le cours d'histoire du droit public à l'usage des aspirants au doctorat. La guerre lui enleva presque tous ses auditeurs ; mais la paix combla ses ambitions de maître. Appuyé par tous ses collègues, M. le doyen Larnaudé réclama et obtint la création d'une chaire d'histoire du droit canon. Cet enseignement, abandonné par l'Université depuis la fin de l'Ancien Régime, n'était plus assuré qu'en deux établissements qu'abrite la Sorbonne : l'École des chartes, où sa place est modeste et l'École des hautes études, où Esmein puis Génestal lui avaient donné du lustre.

2. Il épousa en 1884 Mlle Marie Chrétien, sœur d'un de ses collègues. Une fille est issue de cette union, aujourd'hui Mme Dognin. 3
3. . Dans une lettre du 26 juillet 1891, Mgr d'Hulst exprime la crainte que ses espérances ne soient ruinées et l'illusion que les engagements de Paul Fournier envers l'Université n'étaient point définitifs.
4. 4. Il lui avait fourni naguère plusieurs renseignements sur des manuscrits, comme l'atteste l'Histoire des collections canoniques ; il fut parmi ceux qui réclamèrent constamment cette synthèse ; et il s'entretenait volontiers avec ses visiteurs français de l'homme et de l'œuvre, usant de termes flatteurs que Mgr l'évêque de Grenoble, le R. P. Théry, bien d'autres encore ont rapportés.

Cependant comment comprendre le droit français du mariage et des obligations sans une connaissance sérieuse des origines canoniques ? Et quelles obscurités dans l'histoire de l'Église lorsque les juristes s'abstiennent d'éclairer, d'expliquer les vicissitudes du système hiérarchique, de la discipline cultuelle, des doctrines économiques ! Les Allemands avaient perçu ces évidentes vérités. Il fallut le crédit de Paul Fournier pour assurer leur succès en France. Le 15 novembre 1921, il inaugura la nouvelle chaire⁵ et pendant huit années, il instruisit des clercs et des laïques, appelés pour la plupart à faire fructifier ses méthodes dans leurs propres travaux.

La retraite ne fut point pour Paul Fournier l'âge du repos. Il était presque octogénaire quand il couronna son effort par le plus réputé de ses ouvrages. Beau fruit de son automne, à la veille d'un dur hiver, où un deuil accablant puis la maladie épuisèrent ses forces. Jusqu'à son dernier jour (14 mai 1935), il a été entouré de sa famille et de ses amis, soutenu par des illusions humaines, réconforté par sa foi en Dieu. Ses obsèques ont eu lieu, sous la présidence de Mgr Baudrillart, à l'église Saint-François-Xavier. Il repose à Calais près de tous les siens.



Sur la plaque de marbre de son tombeau, trois honneurs seulement ont pu être gravés. Pour qu'ils le fussent tous, il faudrait édifier une petite pyramide.

L'une des faces porterait les hommages de l'Enseignement public. Car il fut dix ans doyen de la Faculté de droit, près de vingt ans membre du Conseil de l'Université de Grenoble. Il siégeait à la Commission supérieure des Archives, au Comité des travaux historiques et, avec dilection, au Conseil de perfectionnement de l'École des chartes. Ses mérites scientifiques et administratifs lui avaient valu les rosettes de l'Instruction publique et de la Légion d'honneur.

Pourrait-on inscrire sur une seconde face tous les titres dus aux suffrages des sociétés savantes ? Membre résidant de la Société des Antiquaires de France, quatre fois président de l'Académie delphinale, porté pendant quinze ans à la tête de la Société d'histoire du droit, qui lui offrit en 1929 un volume de *Mélanges*, et à la vice-présidence de notre Société d'histoire ecclésiastique, il eut la fortune d'être lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui lui accorda la première médaille du concours des Antiquités nationales en 1881, le grand prix Gobert en 1891, puis l'élut correspondant en 1898 et membre libre en 1911.

5. Sa leçon d'ouverture est dans la Revue historique de droit, ann. 1922, p. 249-260.

Pendant les vingt années de son séjour à Paris, il prit une part très active aux travaux de l'Institut, spécialement à *l'Histoire littéraire*.

Une liste des Universités qui le firent docteur *honoris causa*, des grandes Académies qui le choisirent pour correspondant, serait le témoignage des nations étrangères. Louvain, Oxford, Vilno lui ont décerné leur diplôme. L'Académie des sciences de Munich, l'Academia dei Lincei, la Mediaeval Academy of America l'avaient admis dans leur section pérégrine.

Enfin, le *cursus* dont il comptait se prévaloir après la dernière heure aurait précédé, du côté de l'Orient, le *Requiescat in pace*. Il aurait évoqué une longue carrière de dévouement à l'Église, par l'action et par la plume, dont il nous faut rappeler les principaux épisodes.

II. Le service de l'Église

L'histoire religieuse de Paul Fournier est l'histoire de la difficile adaptation d'un chrétien d'Ancien Régime aux nouvelles conditions sociales.

Sa famille était fidèle à toutes les traditions ; elles se maintenaient aussi pures dans l'institution libre de Marcq-en-Barœul, où il fit ses études secondaires, sous la direction de M. Crèveœur, un prêtre sexagénaire, qui avait reçu de l'abbé Joyez la marque du clergé de Boulogne antérieur à la Révolution. La piété y était austère, la charité vivante dans la conférence Saint-Vincent-de-Paul et le patronage pour les jeunes ouvriers. Paul Fournier demeura cinq ans dans ce milieu, dont il a loué la vertu éducative⁶. Il en sortit légitimiste convaincu et catholique rigoureux.

Un voyage en Angleterre, qui le confirma dans sa foi, ne fut pas sans lui donner une orientation plus moderne. Son hôte, le chanoine Smith, était un converti du mouvement d'Oxford, et c'est vers le temps de son séjour à Marlow, chez ce pieux humaniste, que parut la *Grammaire de l'assentiment*. Un jeune étudiant plein de zèle ne pouvait être indifférent à la pensée de John Newman. Encore moins pouvait-il être insensible aux difficultés comme aux succès de l'Eglise, dans le monde qu'il découvrait soudain. Les masses ouvrières se détachaient d'elle, les partis de gauche menaçaient son temporel, la science minait ses doctrines. Paul Fournier n'était enclin ni à la désertion, ni à la résistance aveugle, ni aux transactions piteuses. Rechercher les contacts avec l'indifférent ou l'ennemi, pour le comprendre et le désarmer ; rétablir entre le catholicisme et la science l'ancienne alliance, pour dégager le dogme des légendes et rafraîchir les interprétations humaines des vérités divines, tel fut son idéal dans les milieux où il eut quelque accès : le peuple, les gouvernements, les élites studieuses.

6. Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution libre de Marcq-en-Barœul (Nord), en 1923, publié dans Notre vieux collège, 3e année, p. 33-38.

Le peuple, qu'il avait aperçu autour du collège, il le découvrit dès son arrivée à Paris, en 1871, dans l'une de ses capitales, qui est la paroisse Saint-Médard. A la conférence Saint-Vincent-de-Paul se réunissaient des jeunes gens inscrits aux grandes Écoles, et les plus zélés fréquentaient le patronage interparoissial Sainte-Mélanie, rue Lhomond, entre la maison des Pères du Saint-Esprit et le collège des Jésuites. Un homme, supérieur par l'intelligence et la vertu, l'abbé de Broglie, était le centre du groupe mélanien formé par Paul Fournier, le marquis d'Héricourt, Pisani (alors étudiant en droit), et que la mort seule devait disjoindre⁷. Paul Fournier exerçait avec une vigilance de directeur spirituel et une fermeté qui lui coûtait beaucoup les fonctions de président : il surveillait chacune de ses ouailles, s'associait aux travaux et aux jeux, distribuait récompenses et sanctions. Tant il se dépensa qu'une maladie assez grave l'obligea au repos. Vingt ans après qu'il eut quitté Paris, il s'intéressait encore au sort d'une œuvre qui lui avait donné bien des sujets de contentement et d'inquiétude⁸.

Il ne cessa jamais d'être un catholique social, homme d'action plutôt que théoricien. Fidèle à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il appartint pendant une trentaine d'années à la conférence de la paroisse Saint-Laurent à Grenoble et à Paris, à celle de la paroisse Saint-François-Xavier. En 1921, sur la proposition du comte Celier, il avait été nommé membre du Conseil central : à ce titre il présida la commission chargée de préparer la béatification de Frédéric Ozanam, et il fit devant le tribunal canonique une importante déposition⁹.

Beaucoup plus sensible à son devoir envers les pauvres qu'au droit des pauvres d'acquérir la puissance, il se méfiait du syndicalisme, dont il voyait surtout la force subversive, et il ne donna jamais son encouragement ni même son approbation aux groupements ouvriers. Sa bonté s'étendait aux riches, qu'il supposait tous capables de sacrifier, comme il faisait lui-même, leur superflu et même leur temps et leur santé au bien des malheureux.

7. A. Largent, *l'Abbé de Broglie. Sa vie, ses œuvres* (Paris, 1900). Compte rendu de cet ouvrage par P. Fournier dans le *Bulletin critique*, 2e série, t. VII (1901), p. 444-450. — Notice sur le marquis d'Héricourt [par P. Fournier], dans le *Bulletin de l'Association de Sainte-Mélanie*, 1913. Les nombreuses lettres adressées à M. d'Héricourt sont tout ce qui subsiste de la main de Paul Fournier, avec les lettres d'Irlande à sa mère.

8. Cf. P. Pisani, *Patronage Sainte-Mélanie. Souvenirs de famille (1850-1900)*. P. Fournier tient une large place dans cet ouvrage ; on y trouvera notamment quatre rapports présentés par lui, dont le plus important (p. 249-257) sous la présidence de l'abbé d'Hulst, vicaire général. Son expérience (1871-1879) pourrait faire le sujet d'un article.

9. *Bulletin des Conférences Saint-Vincent-de-Paul*, juillet 1935, p. 199-201. Il avait connu à Grenoble un des collaborateurs d'Ozanam, P. La-mache (cf. *Bulletin critique*, t. XIV (1893), p. 432-437).

Vis-à-vis de l'État, il montra moins de répugnance à modifier ses positions.

Il entra dans la vie publique au moment des premières hostilités contre l'Église. Ses lettres d'Irlande traduisent l'impression que firent à son patriotisme les commentaires étrangers des Décrets¹⁰. L'attitude adoptée par les catholiques dans les années qui suivirent le navrait autant que les mesures dont ils subissaient la dureté¹¹. Il continuait d'attendre le salut d'une restauration monarchique, tout en professant des idées d'une extrême modération sur les rapports de l'Église et de l'État.

En novembre 1890, il venait de se fixer à Rome quand le cardinal Lavigerie prononça le toast d'Alger, premier acte du ralliement. Ce fut pour Paul Fournier un sujet de scrupules, et s'il abandonna son espérance royaliste, M. Captier y eut autant de mérite que lui-même. Sa raison, cependant, prit bientôt plus de part que son respect de l'autorité dans le renoncement aux fleurs de lys. Il en vint à tenir les monarchistes pour comptables des maux de l'Église, à cause de leurs divisions qui les rendaient impuissants à la défendre et de leurs maladresses, qui irritaient le peuple. Son souci fut de séparer le trône et l'autel, de chercher pour l'Église un *modus vivendi* dans la société moderne, sans poser le problème du régime.

Du Ralliement à la Séparation, l'étape fut brève pour les partis ; elle fut longue pour les hommes qui, comme Paul Fournier, voyaient chaque jour s'évanouir leurs nouvelles espérances. Pourtant, le néophyte, très troublé par l'affaire Dreyfus et par ses suites, n'abandonna point l'illusion, commune à un petit groupe, de concilier le Parlement et la papauté, d'obtenir l'approbation des cultuelles. A cette fin, et sur le conseil de Mgr Mathieu, avec qui il entretenait une correspondance assidue, il rendit visite aux cardinaux rouges les plus éminents : Merry del Val, Rampolla, Ferrata, les Vannutelli. Il rencontra des résistances invincibles et des sympathies impuissantes¹².

Ainsi, pendant quarante années, Paul Fournier a subi la dure épreuve d'une nouvelle religion d'État hostile à l'Église. Ses lettres à M. d'Héricourt ne sont qu'une longue plainte ; il déteste les bonapartistes et blâme les conservateurs, le boulangisme l'irrite et l'affaire Dreyfus l'effraye ; s'il se détourne de la ligne tracée par les évêques, c'est pour déplorer celle d'un ordre religieux ; autant que la Triple il redoute la Russie et tance à l'occasion nos diplomates.

10. On sait combien vive avait été la réaction de la presse anglaise. Cf. Lecanuet, l'Église de France sous la IIIe République, t. II, p. 64.

11. Lettre du 5 septembre 1883 à l'administrateur du journal la Croix.

12. Nous connaissons par ses lettres à M. d'Héricourt et par des lettres de Mgr Duchesne et de Paul Fabre les angoisses de Paul Fournier pendant l'Affaire. Quant à son attitude, à la veille et au lendemain de la Séparation, nous en avons de nombreux témoignages, notamment une importante lettre au cardinal Mathieu.

Le comte de Chambord lui apparaît comme le premier responsable de la débâcle. Plus d'espérances monarchiques. La constitution de 1852 pratiquée par d'honnêtes gens serait, à son sens, acceptable. Mais la République peut-elle échapper aux mains des partis de gauche ? On a beau se persuader, après une élection, que le peuple en est las, ou bien, après une mesure anticléricale, que la violence perdra le radicalisme, le recul du catholicisme en France est continu. Par instants, Paul Fournier esquisse un geste de bataille : il laisse prononcer son nom pour une candidature dans le Pas-de-Calais, aux élections de 1885 ; il favorise le groupement des catholiques grenoblois en un parti non-confessionnel ; il adhère à la Patrie française. Mais ce sont des mouvements de désespoir ; la seule solution qui lui paraisse raisonnable, sans qu'il sache le moyen de la procurer, c'est la réconciliation universelle, une alliance de tous les hommes d'ordre et de bonne volonté. Et il fit dans la Faculté, dans sa ville, dans le monde savant, tout ce qu'il put en faveur de la tolérance et de la concorde.

La guerre imposa la détente que Paul Fournier avait toujours si ardemment souhaitée. Il fut l'un des informateurs de Mgr Duchesne qui, de son côté, lui communiquait des avis à répandre. Et il accomplit avec modestie la très modeste tâche qui incombait alors aux intellectuels. Une fois au moins, il fut prié de mettre sa science au service de l'humanité. Le ministre belge Vandervelde devant faire un discours sur la paix future et « la prohibition des engins mécaniques ou chimiques destinés à l'assassinat collectif », Salomon Reinach lui rapporta une conversation du palais Mazarin, où Paul Fournier avait évoqué la condamnation de l'arc et de l'arbalète par le deuxième concile de Latran (1139). « Il n'est pas contestable, écrit Reinach, que ce texte, allégué à propos par un socialiste belge, ne doive trouver écho au Vatican même : *etiam laudamus in hoste virtutes*. Donc, il me semble très désirable que vous disiez le plus tôt possible à l'Académie quelques mots sur cette bulle, en communiquant à la presse un résumé de quelques lignes, assez tendancieux de forme pour qu'il éveille l'attention. Vandervelde pourrait alors le citer à son tour et en tirer parti, en se référant à l'opinion émise par un médiéviste compétent¹³. » Cette foi ardente d'un homme d'État et de deux apôtres de la science dans la vertu des anathèmes pontificaux souleva simplement un débat académique¹⁴.

La paix venue, Fournier eut à Paris, avec des personnalités catholiques, de longs entretiens dont il a consigné dans une note cursive quelques bribes. Un instant, il fut associé aux actes du gouvernement, Clemenceau l'ayant fait appeler par téléphone pour rédiger les textes relatifs à la nomination des évêques de Metz et de Strasbourg.

13. Lettre sans date (1916). 14. Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions, ann. 1916, p. 295.

PAUL FOURNIER ET L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Pour l'examen des problèmes irritants de la paix, s'était formée *l'Union catholique d'études internationales* : Paul Fournier en fut le premier président, et il sut unir dans cette fonction le patriotisme d'un notable et l'humanisme d'un chrétien¹⁵.

Toute l'activité politique — si prudente et effacée — de Paul Fournier, fut inspirée par ce double souci des intérêts de la tradition française et de l'Église universelle.

•*•

Depuis son entrée dans l'Université, Paul Fournier apparut plutôt au public comme un catholique intellectuel, en un temps où l'alliance des deux mots soulevait les contestations du dehors et impliquait des troubles graves de la conscience personnelle. Il n'était pas homme à compliquer ses difficultés intérieures. Pouvaient-elles ébranler une foi aussi chevillée dans son âme ? Il éprouva plutôt de l'inquiétude pour autrui et pour la théologie traditionnelle, dont il souhaitait en même temps qu'elle fût respectée et qu'elle s'accordât avec les certitudes scientifiques.

Son rêve était l'union de la science et de la foi, ou pour le moins des savants et des croyants. Il le trouva en partie réalisé à Grenoble. La paroisse Saint-Joseph était régie par l'abbé Ginon, philosophe, érudit et lettré qui, dans son presbytère, accueillait une élite de clercs et de laïques : l'abbé Devaux, philologue et romaniste de haute valeur ; l'abbé Guétal, peintre des montagnes ; l'archiviste Prudhomme ; le bibliophile Eugène Chaper¹⁶. Les relations étaient moins confiantes avec le groupe hétéroclite des érudits de la Drôme, formé par les abbés Ulysse et Jules Chevalier, Ch. Bellet : l'échange de bons services comprenait quelques chiquenaudes.

Un cercle brillant s'était formé à Paris autour de l'abbé Duchesne. Paul Fournier y prit, à titre de correspondant provincial, une place de choix. Il représentait le haut enseignement, avec toutes ses exigences méthodiques, et le catholicisme traditionnel, avec son imperturbable obéissance. Mgr Batiffol a eu raison de le compter dans la famille directe du prince de l'histoire ancienne de l'Église¹⁷. Il collabora dès sa fondation au *Bulletin critique*, et devint le confident du fondateur, dont il subissait fortement l'influence¹⁸. Ses comptes rendus portent la marque d'un esprit prudent,

15. Témoignage de M. Louis Le Fur.

16. Communication de M. l'abbé Dussert, qui fut, à Grenoble, un des disciples de prédilection de Paul Fournier.

17. *Revue des Jeunes*, ann. 1922, p. 273.

18. L'abbé Duchesne lui exprimait dès 1885 toutes ses pensées sur sa nomination à l'École des hautes études, sur la marche du *Bulletin critique* dont il était mécontent. Il corrigeait les articles, conseillait les démarches du canoniste hésitant, mais plein d'une admiration légitime pour son spirituel directeur et qui imposait même aux lecteurs de la *Revue des Questions historiques* son sentiment : cf. son article le *Liber pontificalis* et la nouvelle édition de M. l'abbé Duchesne, t. XLI (1887), p. 183-197.

PAUL FOURNIER ET L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

vigoureux et bienveillant, sans la moindre indulgence, toutefois, pour les idées qu'il juge fausses. On le vit bien dans le conflit sur l'apostolicité des Églises de France.

L'abbé Bellet ayant rassemblé tous les arguments en faveur de la tradition, Duchesne l'avait assez vertement rabroué. Pressé par de nombreux amis¹⁹, Paul Fournier rédigea une lettre contre l'école légendaire, qui fut agréée avec plaisir par les rédacteurs du *Bulletin critique*²⁰. Il trouva de précieuses approbations, notamment celle de Mgr Mignot, esprit critique, mais évêque de Fréjus, de la Sainte-Baume et de Saint-Maximin, qui, par une lettre du 11 mai, lui exprima avec beaucoup de délicatesse, de charité, les difficultés de son commandement et les raisons de son silence dans l'affaire Duchesne-Bellet²¹. En revanche, Mgr Batiffol lui exposa longuement des réserves, qui supposaient un malentendu²².

En toute circonstance il marqua sa volonté ferme de maintenir les méthodes d'une saine critique. A plusieurs reprises, des efforts furent tentés pour créer une revue catholique d'érudition, où elles eussent été, naturellement, appliquées. L'adhésion de Paul Fournier fut toujours requise²³. Quand, en 1896, se fonda la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, il lui donna collaboration pour combattre une nouvelle erreur apologétique. Les coryphées des Apôtres se doubleraient, en effet, des coryphées de l'Apostole, pour lesquels tout ce qui ne venait pas du Christ par ses disciples immédiats, venait directement de Rome. Cette seconde cohorte eut un représentant insigne en la personne de Mgr Schmitz. Deux gros volumes avaient à peine suffi à ce prélat pour démontrer que les pénitentiels, ces tarifs appliqués aux divers péchés, seraient issus des milieux pontificaux. Paul Fournier, après Mgr Duchesne, restitua aux insulaires et à leurs épigones francs tous ces manuels fantaisistes, si peu conformes au génie romain²⁴.

Un périodique de tendance beaucoup plus conservatrice, *la Revue des Questions historiques*, avait, dès 1880, accueilli la collaboration de Paul Fournier. Il y présenta le *Liber pontificalis* de l'abbé Duchesne en des termes qui purent étonner par leur ton

19. Notamment Paul Fabre et le R. P. de Smedt, qui, dans une lettre du 7 avril 1896, définit sa position. 20. A propos des origines des Églises de France dans le *Bulletin critique*, 2e série, t. II (1896), p. 209-217.

21. Nous n'en pouvons transcrire que les dernières lignes : « Papebroch eut raison contre l'Inquisition de Tolède grâce au pape. M. Duchesne, grâce à Léon XIII, aura raison de ses contradicteurs. Les études critiques en histoire, en exégèse, ne s'arrêteront pas : si elles ne se font pas avec nous, elles se feront contre nous. »

22. Lettre du 28 juin 1896 : procès en quatre pages de l'esprit critique. Comme toutes les autres lettres que nous alléguons, celle-ci est inédite : sa publication appellerait bien des commentaires.

23. Ce projet de Revue ne cessa de hanter l'imagination de l'abbé Duchesne. En 1892, il fut sur le point d'aboutir, grâce à une démarche de MM. Goyau et Mirot (Lettre inédite de G. Digard, 7 février 1892).

24. Étude sur les pénitentiels, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, t. VI à IX (1901-1904). Au t. III, il avait déjà donné un article sur Gratien, au t. IV, une étude sur Joachim de Flore.

sympathique les lecteurs ordinaires de Dom Chamard. Il y fit insérer des chapitres de ses futurs ouvrages²⁷ et il discuta plusieurs livres importants avec son indépendance accoutumée²⁸. Il trouvait étroite la maison dirigée par M. de Beaucourt, et il le fit savoir à son successeur²⁹ : mais le plan d'élargissement qu'il proposait n'étant pas adopté, il se retira discrètement (malgré les conseils d'amis très éminents) d'une équipe pour laquelle il avait plus d'estime que de vraie sympathie.

Ces deux sentiments, il les unissait à l'égard de la Revue *d'histoire ecclésiastique*, publiée par la très laborieuse Université de Louvain. Dès 1902, il lui donnait une critique en quatorze points, qui eut quelque retentissement, de *l'Histoire de l'Inquisition* publiée par Lea, traduite par S. Reinach, et dont le troisième tome lui parvint, en guise de remerciement, orné de cette dédicace : *Critico doctissimo sed parum leni*. Par la suite, la bienveillance un peu rude du critique devait s'exercer, dans le même périodique, envers Pseudo-Isidore et Burchard.

Ses collaborations ne s'arrêtaient point au seuil des revues. Avec ses amis historiens, il contribua au succès des Congrès scientifiques internationaux des catholiques à Paris (1888), Bruxelles (1894), Fribourg (1898), par des rapports et, sauf à Bruxelles, par sa présence³⁰.

Bien qu'il se confinât dans l'histoire ecclésiastique et canonique, la critique des Écritures et la théologie l'attiraient. La question biblique le passionna d'autant plus qu'il connaissait par cœur une grande partie des Livres saints et qu'il était le familier de l'abbé de Broglie et de M. Hogan. Les lettres de ces deux prêtres attestent l'intérêt que prenait leur correspondant à la dispute, et elles expriment des idées personnelles qui sont bien connues³¹. Paul Fournier partageait certainement plusieurs d'entre elles. Un vif désir de corriger l'apologétique et l'interprétation scripturaire animait la plupart de ses compagnons de pensée. Ils entendaient préparer les esprits à cette révision, discrètement, presque secrètement, pour qu'elle se fît sans drame, dans le sein de l'orthodoxie³². L'affaire Loisy troubla quelque peu leurs calculs, non point leur justice et leur charité envers le dissident ni leur loyalisme envers l'Église, dont Pie X leur donna l'occasion de manifester la force.

27. En 1880, une partie de sa thèse sur *les Officialités* ; en 1884, un chapitre du *Royaume d'Arles*.

28. Fustel, en 1884 ; Flach, en 1888.

29. Lettre du 6 janvier 1903 à Paul Allard.

30. Sur ces congrès, voyez A. Baudrillart, *Vie de Monseigneur d'Hulst*, t. I, chap. XVII.

31. Ces lettres de l'abbé de Broglie ont été entre les mains de son biographe, le R. P. Largent. Celles de M. Hogan, qui ne furent communiquées à personne, forment tout un *Discours sur la méthode*, que des inquisiteurs eussent promptement mis dans le poêle.

32. Lettre de Mgr d'Hulst, Rome, 7 janvier 1888.

L'encyclique Pascendi ne fut pas sans émouvoir Paul Fournier. Non qu'il approuvât en aucune mesure les thèses condamnées. Mais il craignait, comme son ami Mgr Duchesne³³, la pusillanimité des laborieux et le déchaînement des censeurs, avec, pour conséquence, un arrêt de l'activité scientifique chez les clercs.

Cette activité, il tâcha de la stimuler. « Il a joué un rôle utile dans *l'Œuvre des Études supérieures dans le clergé*, dont l'idée l'avait vivement intéressé, le rôle d'un membre du Conseil assidu depuis sa venue à Paris, et, comme toujours très sensé³⁴. » Un de ses plaisirs fut d'avoir parmi ses disciples, à Grenoble et à Paris, des prêtres distingués appartenant à divers diocèses français ou étrangers.

•*•

Dans tous les domaines : social, politique, intellectuel, Paul Fournier fut un conservateur libéral, très soumis à la tradition comme aux changements nécessaires, partagé entre son culte de l'autorité et l'attrait d'une indépendance raisonnable. Il a simplement subi, avec une particulière acuité, le malaise des catholiques de son siècle. Un malaise dont quelques centaines de lettres, signées de lui ou d'autres noms respectables, sont les témoins attristants. Combien nous paraissent pénibles ces conflits de l'apostolat charitable et du syndicalisme chrétien, des catholiques conservateurs et des républicains d'avant-garde, des traditionalistes étroits et des critiques attachés à l'orthodoxie ! Temps dramatique : cette génération a vu sombrer l'ancienne France, le prolétariat remplacer les notables, l'Église méthodiquement privée de ses religieux, de ses droits, de ses biens, la foi menacée par l'exégèse et chaque espérance préluder à un nouveau désastre. Temps de lugubre comédie où des confrères du patronage dénonçaient en M. de Mun le fourrier de la Révolution ; où les vieilles phalanges de l'Institut, Athéniens et Romains, médiévistes et orientalistes, se regroupaient en deux camps politiques, qui s'accusaient mutuellement de trahir soit le Pays, soit la Justice ; où le théologien maudissait, poursuivait l'historien, qui lui rendait au nom du Dieu de vérité tout son mépris, assaisonné de références. Voilà ce que contient un carton d'archives des années 1880-1914, dont nous espérons que l'on pourra plus tard publier quelques documents.

Ces conflits, qui excitent les meilleurs et les pires instincts, sont peut-être inévitables, parce qu'ils traduisent des tendances profondément enracinées. Notre époque, pourtant, en est quelque peu délivrée : les catholiques se sont, en général, pliés aux nouvelles conditions de l'action sociale ; l'Église, dans l'État laïque, a retrouvé une apparente

33. Dans une lettre qu'il lui adressait le 23 septembre 1907, Mgr Duchesne justifie l'attitude romaine, mais il exprime sa crainte que le zèle des exécutants n'aboutisse à « décourager beaucoup de bonnes gens et peut-être leur causer de graves ennuis ».

34. Témoignage de M. Edouard Jordan.

paix ; la science et la religion font parmi les clercs comme parmi les maîtres séculiers discret ménage.

De tels résultats, si incomplets et provisoires qu'ils puissent paraître, étaient presque imprévisibles à la fin du pontificat de Pie IX. Ils sont dû, pour une part, à l'action d'hommes éclairés et fidèles, comme Paul Fournier. Non seulement à leur action publique dans le siècle pour l'accord des bons citoyens, mais encore à leur zèle dans l'administration de l'Église et à leur exemple privé.

Paul Fournier, en effet, participa libéralement à la gestion de la paroisse Saint-Joseph, et il fut un conseiller précieux à tout le diocèse dans la période difficile de la Séparation. Il arriva que ses fonctions le missent en désaccord avec quelques ministres de Dieu : ces incidents de la toute petite histoire furent pour lui l'occasion de montrer beaucoup de fermeté dans la défense de justes causes, beaucoup de prudence aussi, puisque l'autorité compétente lui donna toujours raison.

Ces nuées n'assombrirent jamais le prestige de Paul Fournier dans l'Église. Et les dissentiments politiques ou philosophiques n'empêchèrent point qu'il fut au milieu des incrédules un apologiste par l'exemple. Tant de politesse raffinée, de bonté profonde, de droiture et de dévouement, chez un prince de la science et de la sagesse, témoignait pour la religion qui inspirait sa conduite et comblait son besoin spirituel.

III. L'œuvre scientifique

Le plus grand service que Paul Fournier ait rendu à l'Église, c'est de l'éclairer sur des parties jusqu'alors mal connues de son passé.

Sa vocation d'historien s'était révélée au collège, pendant que l'un de ses professeurs, l'abbé Brousse, exposait la querelle des investitures. Elle ne pouvait se développer à la Faculté de droit où l'histoire avait alors si peu de place. Mais à l'École des chartes, Léon Gautier, Quicherat le stimulèrent et Tardif lui donna le goût des institutions ecclésiastiques.

Il en fit un premier aveu dans sa thèse sur *les Officialités au Moyen Age*, soutenue en 1879, où il expose le renouvellement du personnel et de la procédure des tribunaux ecclésiastiques en France, dans l'intérêt des évêques et des justiciables. La substitution de l'official, simple mandataire, à l'archidiacre, s'accomplit d'abord dans la province de Reims et en Angleterre : Paul Fournier lui assignait pour causes la renaissance du droit romain et aussi la rivalité entre les évêques et les archidiacres, dont le pouvoir autonome brisait l'unité du gouvernement diocésain. Cette dernière thèse a été contestée avec finesse par M. l'abbé Edouard Fournier. Mais si le débat reste ouvert sur ce point, beaucoup de certitudes subsistent : lieux et dates approximatives de l'apparition de l'official, détails d'organisation de son tribunal ; et la publication de nombreux Ordines judiciarii

ne modifie guère le tableau du formalisme que Paul Fournier avait emprunté surtout à Tancredè et à Guillaume Durant. En revanche, les beaux ouvrages de R. Génestal et de M. Olivier-Martin (dont Paul Fournier fit le compte rendu) ont enrichi les chapitres de la compétence et des » conflits de juridiction.

Historien réputé du droit canon, Paul Fournier ne voulut point concéder à cette science tout son effort. Le désir de mieux connaître le pays où il s'établit après le concours d'agrégation l'incita à inventorier archives et bibliothèques et à cultiver l'histoire locale, qui lui inspira un livre dense et lumineux, le *Royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378)*, récompensé en 1891 par le grand prix Gobert³⁵.

Mais il ne perdait pas de vue les études canoniques. Il avait projeté, au lendemain de son concours d'agrégation, d'écrire une histoire des institutions religieuses à l'époque carolingienne. A peine engagé dans l'exploration des sources, il vérifia la justesse de l'image que les compilateurs du VII^e siècle avait déjà mis à la mode : les collections formaient une sylve obscure. Il fallait éclaircir, diviser, identifier. L'analyse de tous les recueils était l'Introduction nécessaire à l'étude des institutions. Paul Fournier la conduisit de telle façon qu'elle devint une branche autonome de l'Histoire et qui devait occuper presque toute sa carrière.

Celui qui, au XIX^e siècle, a donné le premier tableau des plus anciennes collections, Fr. Maassen, s'est borné volontairement à insérer dans des cadres didactiques des notices successives, où la description très exacte de chaque collection est suivie d'un aperçu de ses parentés, d'une prudente conjecture sur sa date et sa patrie. Paul Fournier concevait autrement sa tâche. Moins minutieux, parfois dans la présentation des textes, bien qu'il le fût autant dans leur recherche, il s'efforce surtout de découvrir le milieu où l'œuvre est éclos, les sources qu'elle utilise, les tendances qu'elle reflète et par conséquent sa part dans le mouvement des idées.

Cette méthode, qu'il a exposée en 1895, après dix ans d'expérience, il l'a appliquée aux collections des divers pays et il est facile d'apercevoir dans sa recherche sept étapes³⁶, au cours desquelles cinq groupes surtout retinrent son attention, qui sont, dans l'ordre chronologique : l'insulaire, avec *Hibernensis* et les Pénitentiels ; l'isidorien,

35. Au pays de Mme Fournier, qu'il habitait l'été, il consacra une seconde monographie régionale, utile pour la connaissance de la féodalité lorraine : *Chaligny. Ses seigneurs et son comté* (Nancy, 1907).

36. *Fausses Décrétales* (1887-88), collections italiennes (1890-94), françaises (1895-98), insulaires et germaniques (1899-1911) ; de nouveau : italiennes (1912-18), germaniques (1920-21), françaises (1921-26). Des trente-trois mémoires recensés à la Bibliographie, section II, onze concernent la France, dix l'Italie, six la Germanie, trois les Iles, et deux ont un caractère général. Dans notre article de la *Revue d'histoire du droit*, tous ces mémoires sont brièvement analysés, ainsi que les observations de Paul Fournier sur la transmission des textes et des idées.

à la fois point de départ et centre de ses préoccupations; le germanique, formé par Burchard et ses innombrables débiteurs ; le grégorien, où trône Anselme de Lucques ; le chartrain, que préside Yves, notre meilleur canoniste avant l'ère classique. Le couronnement de ces analyses poursuivies pendant un demi-siècle, ce fut *l'Histoire des collections canoniques en Occident depuis les Fausses Décrétales jusqu'au Décret de Gratien*³⁷, qui est mieux qu'un catalogue raisonné des codes : une vue sur le développement des idées juridiques dans la chrétienté latine, du IX^e au XII^e siècle.

En éclairant l'histoire de l'Église universelle, Paul Fournier faisait resplendir l'Église de France. Il montrait l'action éclatante qu'elle eut dans le mouvement du droit canon.

Notre pays se trouvait être le nœud des routes occidentales, le véritable centre d'échanges de la chrétienté. Tous les chemins mènent à Rome, il est vrai, mais beaucoup suivent nos vallées. Et tandis que Rome préserve la tradition œcuménique, représentée surtout par la *Dionysiana*, combien plus hospitalières étaient les bibliothèques de nos monastères et de nos cathédrales ! Au VIII^e siècle, la *Dionysiana* et *l'Hispana*, qui renfermaient les principales lois authentiques, dans un ordre satisfaisant, rencontraient sur notre sol la concurrence de *l'Hibernensis*, pleine de fragments scripturaires et patristiques; des pénitentiels arbitrairement composés par les Celtes, les Anglo-saxons ou les Francs ; des compilations locales, incohérentes et anonymes. Au sein d'une Église acéphale, rien ne s'opposait à ces invasions qui sont l'un des épisodes du désordre mérovingien. Ce fut la Réforme carolingienne qui imposa dans l'Empire le triomphe des deux grandes collections romaine et espagnole, témoins et agents de la restauration de l'unité légale accomplie avec le concours de la papauté.

Leur insuffisance était évidente, pour faire face aux besoins de l'Église franque. L'épiscopat perdait son temporel, confisqué par l'aristocratie séculière ; sa liberté, dont des accusations injustes et non prouvées le frustraient ; son autorité, qu'usurpaient chorévêques et métropolitains. Défendre les biens sacrés, restaurer une procédure pour le jugement des évêques, rétablir l'indépendance du diocèse, telles étaient les idées des réformateurs. Mus par la nécessité, ils ont rédigé, entre 840 et 852, sous le nom des premiers papes et des empereurs — pour satisfaire à la fois ceux qui attendaient le salut de la hiérarchie ecclésiastique et ceux qui comptaient sur le pouvoir séculier — des textes favorables aux évêques dépossédés et qui, promulgués par les autorités contemporaines, n'auraient pas eu d'écho. Successivement parurent

37. 2 vol. in-8^e : tome I (1931), x-463 p. ; tome II (1932), 386 p. Voyez le compte rendu donné par M. Fliche dans cette Revue, t. XIX (1933), p. 219.

L'Hispana d'Autun, les *Capitula Angilramni*, les *Faux Capitulaires*, les *Fausse Décrétales*, œuvre d'une même équipe qui, retouchant les canons authentiques de la collection espagnole, aboutant sous une même inscription factice des mots pris à la Bible, au droit théodosien, aux capitulaires, aux canons, aux Pères, construisit, sans éveiller beaucoup de protestations, un monument d'impostures formelles. Cet atelier d'apocryphes, Paul Fournier, après Simson, suppose qu'il fonctionnait au Mans : les ressemblances de style entre les *Fausse Décrétales*, les *Actus* des évêques du Mans et les *Gesta Aldrici* dénoncent cette origine, et les violences commises par Noménoé au détriment de la province de Tours invitaient celle-ci à rappeler les principes du gouvernement ecclésiastique.

Les clercs francs n'avaient point principalement en vue l'exaltation de la papauté : mais c'est le plus clair résultat qu'ils aient obtenu. Par l'invention d'une correspondance pontificale et par les affirmations qu'ils y logèrent, pour fortifier le crédit de ses auteurs prétendus, ils ont consolidé le principat romain. Non pas au lendemain de leur exploit ! Car leurs ouvrages, pillés par les mineurs dès la seconde moitié du IX^e siècle, furent longtemps méconnus ou suspects, parmi les canonistes éminents des régions occidentales : Abbon les néglige, dans l'opuscule où il réunit les textes pour la défense de l'ordre monastique; et Reginon, Burchard (dont le Décret, encyclopédie publiée vers 1010, est le plus important des *libri canonum* entre 852 et 1050), s'ils leur empruntent des textes, s'inspirent surtout de leur esprit de défense épiscopale, de réforme diocésaine, et ne mettent point en relief le rôle de la papauté. Les papes eux-mêmes, pendant deux siècles, firent des *Fausse Décrétales* un usage discret, bien qu'elles fussent accueillies outremer, dans un recueil important comme Anselmo *dedicata*.

Au milieu du XI^e siècle, commença la grande fortune des isidoriens. Quand les réformateurs grégoriens discernèrent les maux de la chrétienté : investiture, simonie, concubinat des clercs et que le seul remède était la dictature pontificale, c'est à la vieille compilation franque d'abord qu'ils demandèrent un appui : ils y cherchèrent, autant que dans les sentences des Pères et les canons des conciles, le témoignage de l'Antiquité en faveur de la centralisation. Sur les 315 fragments de la collection en 74 titres, 250 sont tirés d'Isidore ; il y en a davantage dans la principale collection grégorienne, celle d'Anselme, évêque de Lucques.

Ainsi, des Manceaux irrités contre des Bretons avaient contribué à romaniser l'Occident. Mais les collections homogènes des grégoriens ne supplantèrent point Burchard ni les autres collections encyclopédiques ou locales. Dans le nord-est et le sud-ouest de la France florissaient des compilateurs qui empruntaient aux deux masses rivales, à l'évêque de Worms comme à l'évêque de Lucques : la province de Reims et surtout Châlons ; l'Aquitaine, de Poitiers jusqu'aux Pyrénées, fournirent une abondante série de codes

hétérogènes, où se joignaient aux canons d'estampille romaine les canons irlandais, anglo-saxons, germaniques et francs. Yves de Chartres, le plus grand de ces éclectiques, composa ou fit composer (les preuves de cette initiative ont été colligées par Paul Fournier) la *Tripartita*, le *Décret* et la *Panormie* (seule œuvre dont la paternité soit presque incontestée). On peut considérer le *Décret* comme le type des composites : de ses 3 760 chapitres, 1 600 sont pris à Burchard, le reste, aux deux premières parties de la *Tripartita*, qui procèdent de Pseudo-Isidore, au dossier grégorien qu'est la *Britannica*, et aux compilations justiniennes. Par le *Décret* et surtout par son résumé la *Panormie*, secondairement par la *Tripartita* (dont la troisième partie, elle aussi, est issue du *Décret*), Yves de Chartres a exercé une influence égale à celle des grégoriens : la *Caesaraugustana*, la collection en dix parties, bien d'autres recueils sont de sa descendance.

Il ne se contenta point de rassembler : il sentit, comme tous ses contemporains, l'urgence de concilier, par voie d'interprétation rationnelle, ces règles entre lesquelles l'autorité supérieure n'avait pu imposer son choix, et que son esprit sage, modéré, s'efforçait d'accorder dans les débats quotidiens. Et ce fut cet évêque, voisin du Maine et de la Normandie, puis un Breton audacieux Abélard, qui posèrent avec éclat, dans les Prologues de la *Panormie*, puis du *Sic et Non*, les règles d'interprétation dont le principe avait déjà été proclamé par un Français des bords de la Loire, Abbon, et que Gratien devait appliquer, utilisant textes et méthodes du prince de nos vieux canonistes.

En esquissant la part de l'Église de France dans l'histoire des collections canoniques comme nous avons esquissé naguère celle des Espagnols, des Belges et des Romains, nous ne cédon pas plus que ne fit jamais Paul Fournier à une tentation patriotique, encore moins gallicane. L'une des vérités qu'il estimait avoir le mieux établies, c'est, au contraire, le service que rendit toujours la papauté à la discipline, en la préservant du particularisme et même du péril d'anarchie. Mais il est juste d'avancer que notre pays a tenu un rôle d'arbitre dans le conflit des collections.

Du VI^e au XII^e siècle, la chrétienté occidentale est comme divisée en trois grands secteurs : au nord, les moines celtiques et les évêques de Germanie accumulent les traditions locales, avec une liberté qui va parfois jusqu'à la fantaisie ; au midi, les Romains et aussi les Espagnols gardent le culte de la loi permanente et universelle. Entre ces deux groupes, notre pays est comme un champ de bataille, ou plutôt l'Église de notre pays est la puissance qui hésite et qui arbitre. Accueillante aux innombrables compilations du nord, quand aucune main ferme ne la dirige, elle devient, aux époques de renaissance politique ou scientifique, le champion de l'unité. Elle a été la meilleure auxiliaire des diverses Églises pour insérer dans le patrimoine commun ce qui était assimilable de leurs inventions et la meilleure auxiliaire de Rome pour faire l'unité légale de la chrétienté.

Dans les rares articles et les nombreux comptes rendus relatifs à l'histoire de l'Église³⁸, ce qui retint tout naturellement Paul Fournier, c'est le plan juridique. Hincmar représentait à ses yeux la conception du gouvernement provincial, comme Jean-François Couquot, celle du gouvernement presbytéral. Il se plut surtout à l'étude du gouvernement pontifical : les ouvrages consacrés à Grégoire VII, les registres des papes du X^e et du XI^e siècle, les descriptions de la débâcle du XII^e et du XIII^e siècle lui fournirent la matière de nombreuses recensions qui, réunies, formeraient une conclusion canonique de tous ces travaux. Les institutions canoniques, c'est seulement à propos de quelques grands ouvrages que Paul Fournier s'en occupa³⁹. De ces comptes rendus critiques, le plus considérable est celui où il discuta la thèse d'Ulrich Stutz sur les origines de l'église privée : il montrait dans les domaines des riches propriétaires romains ces constructions domestiques auxquelles le savant canoniste allemand assignait un caractère proprement german.

•*•

A ses yeux l'étude du droit canon ne pouvait être séparée de l'étude du droit romain au Moyen Age. Et il ajoutait à ces deux disciplines la théologie et la liturgie⁴⁰.

Un manuscrit de la Grande Chartreuse lui avait fait découvrir au début de sa carrière la trace de Joachim de Flore, et pendant tout son séjour à Grenoble, il se reposa de la comptabilité des manuscrits canoniques en lisant saint Bernard et Abélard, Hugues de Saint-Victor et Pierre Lombard. Les théologiens français du XIV^e siècle consolèrent ses dernières années, où la rédaction de *l'Histoire littéraire* lui offrit le régal des querelles nominalistes.

Sa curiosité pour la liturgie fut entretenue par l'abbé Duchesne, par les livres d'Ulysse Chevalier, dont il rendit compte au *Bulletin critique*, et par l'amitié d'E. Bishop, qui souhaitait d'entreprendre avec lui de grands travaux⁴¹. L'érudit anglais, convaincu de l'importance primordiale des recueils canoniques pour ses propres études, avait naguère tiré de l'oubli la *Britannica*. Au moment où il écrivit à Paul Fournier pour lui demander ses articles, celui-ci préparait la description d'un missel lyonnais. Quand il l'eut achevée, imprimée, Bishop observa que le *Sanctorale* de Lyon dérive du *Gregorianum*, que la mention de saint Exupère peut impliquer un apport de Bayeux, qu'ainsi toute une série de problèmes de filiations surgissent à chaque feuillet, dont on ne sait comment les résoudre ; et il proposa la rédaction d'un manuel pour guider les profanes dans la recherche et le classement des manuscrits liturgiques, ou pour

38. Bibliographie, section VIII. 39. Bibliographie, section II, B. Même observation pour les institutions françaises. Cf. Bibliographie, section III.

40. Bibliographie, section IX.

41. Une correspondance curieuse l'atteste.

le moins d'un fascicule sur le Propre des saints. Pendant plusieurs années, Bishop entretint l'illusion qu'il ferait sous un petit volume une grande œuvre dont Paul Fournier critiquerait chaque assertion. Tout ce projet n'aboutit qu'à des ébauches aujourd'hui perdues et à un échange de lettres très intéressantes sur la place de la liturgie dans la civilisation européenne, l'esprit de sympathie universelle qu'il convient d'apporter dans l'étude des modes de toutes les nations, le programme des monographies à entreprendre.

•*•

L'œuvre de Paul Fournier n'est sans doute, comme toutes les œuvres, qu'un palier de la science. On peut la tenir, cependant, pour durable. Ce qu'il a condamné — comme la thèse de Mgr Schmitz — ne revivra point : la partie critique est définitive. La part descriptive et analytique, aussi, est à l'abri du vieillissement : elle sera seulement complétée. Les généalogies des collections ne seront pas sensiblement retouchées. On discutera peu les tendances qu'il y a décelées (bien que déjà la conjecture ait plus de champ dans leur définition). Moins évidentes sont quelques solutions des problèmes d'origine : date, auteur, patrie des collections. Il est probable que, longtemps encore, on différera d'avis pour la localisation de l'atelier isidorien, l'attribution de la *Tripartita*. Mais on hésitera toujours à se séparer de Paul Fournier à cause de la pondération de ses jugements.

Avec Esmein et Génestal, il a été le restaurateur des études d'histoire du droit canon en France. Et il laisse une postérité nombreuse et fidèle à ses enseignements. Fidèle aussi à la mémoire d'un homme doué des plus hautes vertus, honneur de la science et de l'Université, de son pays et du catholicisme, qu'il servit d'un cœur ardent, tout rayonnant d'espairs qui dépassaient les horizons de son pèlerinage.

Gabriel Le Bras,

professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.



Ses liens avec la Lorraine

Le Cardinal Mathieu

Son ami et soutien dans les moments difficiles de sa vie.

François-Désiré Mathieu, originaire d'Einville-au-Jard, entre au Petit séminaire de Pont-à-Mousson en 1849 puis rejoint le Grand séminaire de Nancy de 1853 à 1857.

Il fera connaissance avec le futur abbé Eauclair Jean Joseph Alfred 1846 – 1911, originaire de Crepey.

En juillet 1867, il est licencié ès lettres à la Faculté des lettres de Nancy, puis est reçu docteur devant cette même faculté en décembre 1878.

De 1857 à 1861, alors encore séminariste, il est professeur au Petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Ordonné prêtre le 30 mai 1863, François-Désiré Mathieu retourne au Petit séminaire de Pont-à-Mousson en tant que professeur d'histoire et de littérature, de 1860 à 1879.

En septembre 1879, il est nommé aumônier du pensionnat Saint-Dominique à Nancy.

Il est fait chanoine honoraire du chapitre de Nancy par Charles-François Turinaz en 1883.

Nommé évêque d'Angers le 3 janvier 1893, préconisé le 19 janvier, il est sacré le 20 mars suivant par le cardinal Guillaume Meignan.

Il devient archevêque de Toulouse le 30 mai 1896 (nommé le 30 mai, préconisé le 25 juin), fonction qu'il occupe jusqu'au 27 novembre 1899.

Il est créé cardinal de curie par le pape Léon XIII au titre de cardinal-prêtre de Sainte-Sabine lors du consistoire du 18 juin 1899 et est appelé à Rome. Cette dignité lui vaut d'être élevé au canonicat d'honneur du chapitre de Nancy.

Elu à l'Académie de Stanislas en 1880, dont fait également partie l'abbé Eauclair, il assure la charge de secrétaire en 1884-1885

Outre ses fonctions, le Cardinal Mathieu (Lorrain d'origine né à d'Einville-au-Jard qui se rendait régulièrement en Lorraine.

Il visitait :

- Sa parente, Marie-Félicité (1837-1907), en religion la Très Révérende Mère Marie de Saint-François-de-Sales des Bénédictines du Très Saint-Sacrement de Saint-Nicolas-de-Port.
- Son cousin, le chanoine Paul Fiel (13 mai 1879, Ancerville - 31 décembre 1939, Nancy). Tous deux entretiendront également une correspondance suivie.
- Son ami l'abbé Eauclaire curé de Rosières-aux-Salines. (Passionné par l'histoire, il l'est également pour l'archéologie. Il est nommé correspondant de la « Société Lorraine et du Musée Lorrain ».)

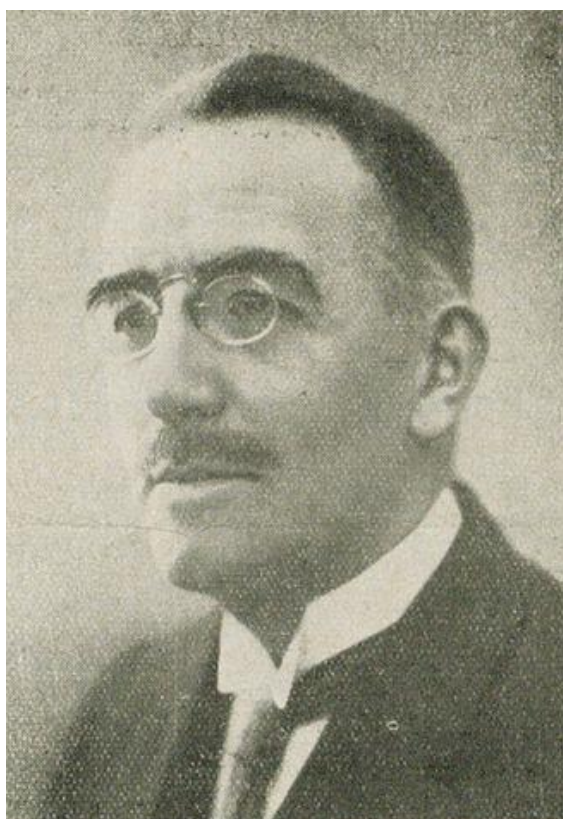


- En 1905, réception de son éminence le Cardinal Mathieu par l'abbé Eauclaire à sa cure de Rosières-aux-Salines (M&M).

Nécrologie de Paul Fournier

Par Roger Grand*

Qui mieux que son disciple, devenu confère et ami, pouvait rédiger la nécrologie de Paul Fournier.



**Roger Grand est un historien du droit et homme politique français, né à Châtellerault le 3 septembre 1874 et mort à Paris le 26 mai 1962. Élève de l'École nationale des chartes, il obtient le diplôme d'archiviste paléographe, Sénateur du Morbihan (1927 –1933), membre du comité consultatif de Bretagne.*

NÉCROLOGIE

PAUL FOURNIER

Le 14 mai 1935, Paul Fournier terminait, après une longue agonie témoignant de la vigueur d'une constitution que n'avait pu vaincre un labeur acharné, continu, poursuivi jusqu'aux dernières semaines, une belle vie commencée quatre-vingt-deux ans plus tôt, le 26 novembre 1853, en cette ville historique, industrielle et forte de Calais, dont il aimait à se déclarer le fils.

Ayant eu l'inappréciable faveur de pouvoir profiter à la fois de sa bienveillante amitié et de sa profonde expérience d'une discipline historique que son prestige scientifique rehaussait au sein du Conseil de l'École des chartes, je me sens le devoir très doux d'indiquer ici — brièvement, puisque d'autres voix se sont élevées ou s'élèveront ailleurs avec plus d'ampleur ou d'autorité — quelle perte font en sa personne et tous les fidèles élèves ou amis d'une école qui eut sa particulière dilection, et l'histoire du droit, et la science historique en général.

Sans doute serait-il impossible d'imaginer carrière plus parfaitement unie dans son harmonieux développement depuis la jeunesse jusqu'aux extrêmes limites d'une admirable vieillesse.

Travail, Devoir : deux mots qui résument cette existence à la fois simple et droite, pleine et utile, qui, mis à part les soins de la famille, de l'amitié et d'une vie spirituelle très profonde, ne connut pas d'autres occupations ou distractions que les obligations professionnelles de l'enseignement et le labeur volontaire de l'érudition. A peine reçu licencié en droit, Paul Fournier se sentit pénétré d'une vraie vocation pour l'histoire des institutions. Au risque de retarder son entrée dans la carrière des Facultés de droit, qu'il s'était assignée pour but, il n'hésita pas, bien qu'ayant déjà vingt-deux ans, à en passer près de quatre à l'École des chartes. Il avait compris que là seulement, à cette époque, on pouvait apprendre les sciences auxiliaires de l'histoire, indispensables à la lecture, à l'intelligence et à la critique des documents originaux dont se nourrit la véritable histoire, documents dans la compagnie desquels il devait vivre si intimement pendant soixante années pour y trouver la trame solide, inusable, de ses vigoureux ouvrages.

L'École, en ces temps héroïques de l'érudition française renaissante après les ruines du XIX^e siècle, l'École, véritable pépinière de l'Institut, voyait assis avec lui sur ses bancs Julien Havet, Noël Valois, Ernest Babelon, Paul Durrieu, Élie Berger, François Delaborde, Antoine Thomas, Roland Delachenal et M. Charles Bémont.

Quand il en sortit, en 1879, avec une thèse sur les *Officialités au moyen âge*, imprimée l'année suivante et restée le livre classique en

cette matière, il était déjà un maître, en pleine possession de la méthode qui fait le fond de la formation chartiste et qu'il appliquera dans toutes ses œuvres postérieures : culte du document, sincérité absolue dans la recherche de la vérité, patience et précision dans l'analyse, prudence dans la généralisation, sobriété de l'exposé, simplicité de l'écriture.

Agrégé des Facultés de droit en 1881, il fut nommé professeur de droit romain à Grenoble. Il devait y rester trente-trois ans. Doyen depuis 1904, il était devenu comme un fils adoptif du Dauphiné auquel, plus tard, il gardera, parmi les agitations et le tumulte parisiens dont il ne profita guère et qui le déconcertèrent plutôt, au début, un souvenir reconnaissant pour les jouissances intellectuelles et physiques que lui procurèrent le soin de ses élèves et le commerce de ses collègues, d'une part, les verts horizons du Grésivaudan et les grandioses panoramas des Alpes, d'autre part. Il y gagna cette soif du plein air et des grands espaces, cet amour presque romantique de la nature, qui gardaient encore leur juvénile fraîcheur au soir de sa verte vieillesse et qui le poussaient, déjà plus que septuagénaire, les jours où chaires, bibliothèques et archives chômaient, à s'évader des brumes et des fumées de la capitale pour arpenter, avec sa femme, en de longues randonnées pédestres, les bois de Saint-Cloud, de Marly ou de Chantilly, à la recherche des violettes printanières ou des premières fraises sauvages.

Nommé, en 1914, professeur de droit romain à l'Université de Paris, il restera au fond de son cœur et dans l'esprit de tous ceux qui l'avaient connu là-bas « Monsieur le Doyen ». De cet amour pour la région du Sud-Est, qui l'avait si bien accueilli, son érudition laissera un éclatant témoignage dans un beau livre qui s'intitule *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378)*, où se révèlent en un domaine rempli d'obscurité et de confusion les qualités solides de l'historien, maître de son sujet et sachant dominer la masse de ses matériaux.

Un sentiment de gratitude analogue l'attachera par de réelles affinités électives au sévère pays de Lorraine, qui lui avait fourni l'admirable compagne de toute sa vie, la noble confidente de ses pensées, la haute collaboratrice de sa culture morale, dont la mort, survenue peu d'années avant la sienne, ouvrit dans son cœur une plaie que rien ne sut guérir. L'histoire de la *Seigneurie de Chaligny* sera le fruit des recherches auxquelles, pour se reposer, il se livrait pendant les vacances en sa vieille maison de Meurthe-et-Moselle, entouré des siens, parmi les vignobles dont il aimait à retrouver les noms en remontant les âges et dont il déplorait la disparition progressive avec celle de toute la vie rurale, conséquence de la transformation sociale qu'opéra sous ses yeux l'industrialisation progressive de cette région.

D'autres études sur des sujets très divers, depuis l'état social de l'Irlande jusqu'à l'histoire économique de son pays natal, montrent la curiosité de son esprit et l'étendue de son information. En chacune

d'elles, même dans les plus infimes et en apparence les plus insignifiantes, comme certains rapports ou comptes-rendus dont il fut si généreusement prodigue, on trouve la même maîtrise que dans ses grandes œuvres.

Clarté, lucidité, faculté de réduire les questions à leurs éléments simples, logique, bon sens, horreur des idées toutes faites, sens de l'évolution des institutions, telles nous paraissent, en dehors de celles qui tiennent à la méthode historique elle-même, scrupuleusement suivie, les qualités principales de son talent.

Une maxime qui lui était chère et qui revenait souvent à ses lèvres comme au bout de sa plume, sous une forme ou une autre, était celle-ci, que ne doivent jamais perdre de vue les historiens soucieux de rattacher les phénomènes juridiques au milieu qui les a engendrés : « Les faits vont devant ; les théories suivent, par lesquelles les juristes rendent compte après coup des créations de la coutume. »

Les hautes qualités de son esprit se manifestent au suprême degré dans ses travaux sur l'histoire du droit canonique.

Quelle que soit la valeur du reste de son œuvre, c'est comme historien du droit canonique que Paul Fournier est surtout connu ; c'est ce titre qui fera passer son nom à la postérité.

Chrétien convaincu, aussi ferme dans ses opinions que respectueux de celles d'autrui et ennemi de toute ostentation, dès sa jeunesse il s'était donné pour tâche d'étudier et de faire mieux connaître la législation de l'Église et les documents authentiques sur lesquels elle se fonde.

Après avoir consacré sa thèse à l'histoire de la juridiction ecclésiastique et de la procédure romano-canonique en France au moyen âge, il entreprit une série de recherches sur les collections de textes canoniques de cette époque. Il devint ainsi peu à peu dans notre pays le grand spécialiste, universellement écouté et apprécié, de ce genre d'études, si ardues, si complexes. Combien de dépouillements de manuscrits, combien de voyages de prospection dans des bibliothèques et archives de la France ou de l'étranger n'a-t-il pas faits dans sa longue et laborieuse existence ! C'est au cours de ces investigations d'érudit qu'il contracta avec le cardinal Ratti, alors conservateur de la bibliothèque Ambrosienne, une amitié personnelle qui durera toute sa vie et dont S. S. Pie XI daignait, en 1933, me donner le précieux témoignage lors d'une audience privée où je lui avais apporté les vœux respectueux de son ancien lecteur de Milan, devenu veuf depuis peu : « Quelle belle âme ! Quel grand travailleur ! Quelle utile besogne ! Vous lui direz que son vieil ami ne l'oublie pas et le bénit dans son affliction. Le travail l'aidera à surmonter sa douleur et à supporter la solitude. »

Paul Fournier, malgré la réserve habituelle qu'il s'imposait pour ne pas importuner les autres de ses sentiments privés ou de ses affaires personnelles, réserve que d'aucuns ont pu prendre à tort pour de la

froidure ou de l'indifférence, avait les larmes aux yeux en recevant ce message et ses quatre-vingts ans, si profondément atteints par cette cassure soudaine, tinrent jusqu'au bout à justifier l'auguste présage. Il faut, pour comprendre son zèle, l'avoir vu, à cet âge, courbé des jours entiers, à sa table de travail, sur un manuscrit envoyé en communication de Munich, de Londres ou de Milan, afin d'en extraire la quintessence pour une de ses substantielles notices d'histoire des sources canoniques ou pour un de ses nombreux articles biographiques de *l'Histoire littéraire de la France*, dont il fut le collaborateur particulièrement assidu, sur des juristes coutumiers, des canonistes, des théologiens ou des philosophes du xiv^e siècle, tels Pierre Jacobi, Guillaume de Montlaurun, Jean Faure, Guillaume du Breuil, Gui Terré, les auteurs de la Très Ancienne Coutume de Bretagne, et bien d'autres.

Ses travaux sur les collections canoniques, épars de tous côtés et publiés à des époques très diverses échelonnées sur un demi-siècle, risquaient de perdre, par suite de cette dispersion dans le temps et dans l'espace, une grande partie de leur utilité scientifique et pédagogique.

Heureusement, son plus cher disciple, véritable fils de sa pensée, M. Gabriel Le Bras, vint-il, dans ses dernières années, lui prêter l'aide précieuse de sa collaboration pour la besogne de recollection, de classement, de mise en œuvre selon un plan d'ensemble, de tous ces éléments que, seul, il n'eût peut-être pas eu alors la force et le temps de mener à bonne fin.

Les deux volumes de *l'Histoire des collections canoniques en Occident depuis les Fausses Décrétales jusqu'au décret de Gratien* forment ainsi une suite magnifique à la grande histoire des sources du droit canonique de Maassen, qui s'arrêtait au ix^e siècle.

On ne peut songer à citer ici tous les écrits de Paul Fournier. Ils sont trop. Une bibliographie complète en a été dressée par M. Le Bras dans le volume de *Mélanges* que ses amis, confrères et élèves lui offrirent au moment où, atteint par la limite d'âge, il dut quitter l'enseignement.

En 1911, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui avait déjà reconnu ses mérites en lui décernant depuis longtemps ses plus hautes récompenses, comme le prix Gobert attribué, en 1891, à son *Royaume d'Arles*, puis en le choisissant, dès 1901, comme correspondant, l'élisait membre libre, faute de pouvoir lui donner un siège de membre titulaire à cause de sa résidence à Grenoble, qui ne cessera qu'en 1914.

Une autre nomination devait encore plus que celle-là combler ses vœux. Au lendemain de la guerre, une chaire d'histoire du droit canonique fut créée à l'Université de Paris. On renouait ainsi une chaîne brisée en France depuis la Révolution. Son premier titulaire fut naturellement celui dont les écrits avaient tant fait pour la renaissance de ces études dans notre pays, celui qui estimait justement et avait réussi, par l'autorité de sa personne autant que de sa science, à persuader les

autres qu'un enseignement de l'histoire des institutions françaises n'est pas complet s'il omet celle des institutions et de la juridiction ecclésiastiques, dont le rôle fut si grand dans l'évolution de notre société avant 1789. La joie de Paul Fournier fut immense, bien que discrètement manifestée, à son habitude. C'était le splendide aboutissement et la récompense de son long effort, tenace et désintéressé. Son enseignement continué, après sa mise à la retraite, par M. Génestal, trop tôt enlevé à la science historique, puis par M. Le Bras, n'a pas peu contribué au renouveau très vif des études canoniques. Il y mettait tout son cœur et apportait dans la chaire une ardeur communicative.

Des mêmes qualités il faisait bénéficier les nombreuses commissions académiques ou universitaires dont il ne fut jamais un membre pour la forme, les conseils de sociétés ou d'œuvres multiples qui se disputaient sa collaboration éclairée et sa discrète charité, le Conseil de perfectionnement de cette École des chartes, qui lui fut si chère dans ses maîtres, dans ses élèves et dans son esprit, la Société d'histoire du droit, qu'il avait contribué à fonder au lendemain de la guerre et qu'il présida plus de quinze ans avec tant d'activité et un zèle si sûr, le Comité de direction de la *Revue historique de droit*, au sein duquel il avait remplacé le regretté Esmein et dont il fut jusqu'à la fin le conseiller le plus assidu. L'érudition profonde, le jugement sain, le dévouement toujours prêt de Paul Fournier manqueront bien souvent à ses anciens collègues en ces diverses assemblées et singulièrement au signataire de ce trop insuffisant hommage. Sa respectueuse affection eût voulu pouvoir le rendre plus digne de celui qu'elle pleure.

Du moins tient-elle à le terminer en faisant ressortir le caractère essentiel de cette belle nature et qui en résume, peut-on dire, tous les traits : la conscience. Conscience d'historien, conscience de juriste et de maître, conscience de croyant. Négliger un seul de ces traits serait lui faire injure. Les unir sous le signe auquel il tenait le plus, c'est sans doute le mieux honorer sa mémoire.

Roger GRAND.



Bibliographie officielle

de Paul Fournier :

Il existe, à la même époque deux autres homonymes à Paul Fournier. La liste qui suit correspond aux textes qui sont attribués sans équivoque à Paul Fournier né en 1853 à Calais et décédé à Paris en 1935.

Il a été un auteur fécond :

Fournier, Paul (1853-1935)

153 contributions (publications) de 1879 à 1936.

Sujet de 4 publications de 1935 à 1936.

- Fournier, P.

A aussi écrit en italien.

Juriste. - Docteur en droit (1878). - Archiviste-paléographe (1879). - Professeur de droit romain à la faculté de droit de Grenoble, puis de droit canonique à la faculté de droit de Paris. - Membre libre de l'École française de Rome (1890-1891). - Membre de l'Institut (*Source Data BNF*)

Ci-après ses principaux ouvrages.

1

Réponse à la circulaire ministérielle du 5 mars 1887 : [rapport de M. Fournier sur l'effet des réformes introduites dans les études juridiques par les décrets du 28 décembre 1880 et du 20 juillet 1882] / Université de France. Faculté de droit de Grenoble 1887

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

2

Yves de Chartres et le droit canonique / par M. Paul Fournier,... 1898

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

3

La constitution de Léon XIII sur les églises unies d'Orient / Paul Fournier 1895

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

4

Observations sur diverses recensions de la collection canonique d'Anselme de Lucques / par Paul Fournier... 1901

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

5

Discours de M. Paul Fournier, président, sur les travaux des membres de l'Académie delphinale en 1887 et 1888, 1889

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

6

Le premier manuel canonique de la réforme du XIe siècle... / Paul Fournier, 1894

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

7

Un curé lorrain au XVIIIe siècle : Jean-François Couquot, curé de Maron, 1747-1774 / par Paul Fournier, 1904

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

8

Une collection canonique italienne du commencement du XIIe siècle / par M. Paul Fournier,..., 1894

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

9

Le "Liber tarraconensis" : étude sur une collection canonique du XIe siècle / par M. Paul Fournier, 1895

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

10

Études critiques sur le décret de Burchard de Worms / par Paul Fournier,..., 1910

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

11

Le royaume de Provence sous les Carolingiens : à propos d'un livre récent [de René Poupardin] / par Paul Fournier,..., 1902

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

12

Deux controverses sur les origines du décret de Gratien / par Paul Fournier,, 1898

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

13

Le royaume d'Arles et de Vienne sous le règne de Frédéric II (1214-1250) / par Paul Fournier, 1885

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

14

Une forme particulière des Fausses décrétales, d'après un manuscrit de la Grande-Chartreuse / [Signé : Paul Fournier], 1883-1893

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

15

Notice historique sur la collection de manuscrits de la bibliothèque publique de Grenoble / par Paul Fournier,, 1889

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

16

Un missel lyonnais du XIIIe siècle / par Paul Fournier,, 1901

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

17

Le royaume d'Arles et de Vienne et ses relations avec l'Empire, de la mort de Frédéric II à la mort de Rodolphe de Habsbourg, 1250-1291 / par Paul Fournier... 1886

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

18

Un groupe de recueils canoniques inédits du Xe siècle / par Paul Fournier,... 1899

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

19

Un adversaire inconnu de saint Bernard et de Pierre Lombard : notice sur un manuscrit provenant de la Grande-Chartreuse / [signé : Paul Fournier] 1886

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

20

De l'influence de la collection irlandaise sur la formation des collections canoniques / par Paul Fournier,... 1899

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

21

Le royaume d'Arles et de Vienne sous les premiers empereurs de la maison de Souabe / par Paul Fournier 1884

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

22

Joachim de Flore et le "Liber de vera philosophia" / par Paul Fournier,... 1899

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

23

La question des Fausses décrétales / par Paul Fournier,... 1887

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

24

Une preuve de l'authenticité de la "Somme des sentences" attribuée à Hugues de Saint-Victor / par Paul Fournier,... 1898

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

25

Notice sur la bibliothèque de la Grande-Chartreuse au moyen âge : suivie d'un catalogue de cette bibliothèque au XVe siècle / par Paul Fournier,... 1887

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

26

Notice sur le manuscrit H. 137 de l'École de médecine de Montpellier / par Paul Fournier,... 1897

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

27

Rue Saint-Louis, homologation de nouveaux alignements en vue de l'élargissement de la rue Saint-Louis et de la régularisation des rues voisines, acquisition de terrains destinés à être incorporés à la voie publique et de hors lignes : procès-verbal de l'enquête / République française, ville de Grenoble ; avis de M. Paul Fournier,... 1897

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

28

Études sur les pénitentiels. 2-3 / Paul Fournier 1901-1904

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

29

Livre du centenaire de la Faculté de droit : discours, études et documents / par M. R. Moniez,... M. Paul Fournier,... M. Louis Balleydier,... M. Raoul Busquet,... 1906

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

30

Histoire des collections canoniques en Occident, depuis les fausses décrétales jusqu'au décret de Gratien. De la réforme grégorienne ou décret de Gratien / Paul Fournier ; avec la collaboration de Gabriel Le Bras 1931-1932

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

31

La collezione canonica del regesto di Farfa / P. Fournier 1894

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

32

Les variations de la frontière française des Alpes : discours de réception / de M. Joseph Perreau,... et Réponse de M. Paul Fournier,... 1894

Auteur Fournier, Paul (1853-1935). Auteur du texte

33

Correspondance de Gaston Paris. I-XXXIV Lettres adressées à Gaston Paris. XI Fontaine-Geruzez.

Auteur Fournier, Paul . Auteur de lettres

Description ... Fouque, P.. Lettre(s) ; Fouret, Edmond. Lettre(s) ; Fourgeaud, R.. Lettre(s) ; Fournier, Docteur Eugène. Lettre(s) ; Fournier, Marcel. Lettre(s) ; Fournier, Paul , membre de l'Institut. Lettre(s) ; France, Anatole. Lettre(s) ; France, Frédéric de. Lettre(s) ; Francke, ...

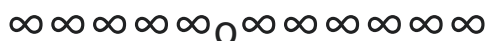
34

Papiers d'Henri Omont. I -- CORRESPONDANCE. I Aquarone-Gundermann.

Auteur Fournier, Paul . Auteur de lettres

Description ... ; Fenaille, Maurice. Lettre(s) ; Fenaille, Maurice. Lettre(s) reçue(s) ; Fernique, Albert, ingénieur. Lettre(s) ; Foucher, A.. Lettre(s) ; Fournier, Paul , membre de l'Institut. Lettre(s) ; Francart, Armand. Lettre(s) ; Gaidoz, Henri, directeur à l'École ...

(Nota) : N'est pas répertorié ici l'ouvrage de « Chaligny, ses seigneurs, son comté » de 1907. Cet ouvrage a été rédigé par Paul Fournier lors de ses jours de dilettante à Chaligny pour ses proches et les habitants du lieu.



GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

N^o 8356.

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

PROCÈS-VERBAL

DE RÉCEPTION

D'UN Chevalier DE LA LÉGION D'HONNEUR

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR
NO 8356 1911

Le vingt-huit Novembre mil neuf
cent onze.

Nous, Charles Petit-Dubailly
Recteur de l'Académie de Grenoble
Chevalier de la Légion d'honneur

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date
du 24 août 1911

avons fait introduire M. Paul Fournier Docteur
de la Faculté de Droit de Grenoble

nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à
l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et
en prononçant la formule de réception suivante :

« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous
« sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion
« d'honneur. »

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être
transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipien-
daire et par nous.

Fait à Grenoble, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

Le Délégué,

P. Fournier

Charles Petit-Dubailly

116-02-1907. [2001]

**Décoration de la Légion d'honneur de Paul Eugène Louis Fournier
Nomination au titre de Chevalier – 24 août 1911.**

LEGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE :

83506

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION :

Nom :

Fournier

Prénoms :

Paul Eugène Louis

Qualité

ou

grade.

né le

Archiviste paléographe
né le 26 novembre 1873 à Calais (Pas-de-Calais)

a été promu au grade d'

Officier

de la Légion d'honneur

par décret du

20 avril 1921

rendu sur le rapport

du Ministre de

l'Instruction publique

pour prendre rang du

Date du départ de la décoration :

29 AVR 1921

Idem

du brevet : 11 JUIN 1921

Idem

du certificat d'inscription :

Idem

de l'avis de paiement :

GRADE ANTÉRIEUR :

Chevalier

28 juillet 1911

Date du décès :

CENTENAIRE
17^{ME} DEC 1956

32734

Fournier, Paul Eugène Louis
1800-1920
49-706-1920

Décoration de la Légion d'honneur de Paul Eugène Louis Fournier

Promotion au grade d'Officier – 20 avril 1921.

JUGEMENT DES CONCOURS.
PRIX ORDINAIRE DE L'ACADEMIE.

L'Académie avait proposé, **pour l'année 1891**, le sujet suivant : Étudier la tradition des guerres médiques , déterminer les éléments dont elle s'est formée , en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE France
ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. **Paul Fournier**, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, pour son ouvrage intitulé : Le royaume d'Arles et de Vienne (1 i38-j3j8).

Le second prix est décerné à M. Ulysse Bobert, inspecteur général des Bibliothèques et archives , pour ses deux ouvrages intitulés : Bullaire du pape Calixte II (11 îg-imâ), et Histoire du pape Calixte H.

*
**

Prix Jules-Janin

Le prix Jules-Janin est un prix de l'Académie française de littérature et de philosophie d'abord triennal à partir de 1880 mais constitué annuellement en 1994 par regroupement des fondations et des prix Jules Janin¹, Langlois, Pouchard et Jeanne Scialtel. Il récompense une œuvre de traduction.

Jules Janin, né à Saint-Étienne le 16 février 1804 et mort à Paris le 19 juin 1874 (à 70 ans), est un écrivain et critique dramatique français. Il est élu à l'Académie française le 7 avril 1870 et prend le siège de Sainte-Beuve.

1905 :

Auguste Couat pour Pensées de Marc-Aurèle.

Paul Fournier pour Pensées de Marc-Aurèle.

Constant Poyard (1826-1909) pour Discours judiciaires, de Démosthène.

Conclusion

Inutile d'ajouter un seul mot aux éloges officielles faites par les pairs de Paul Fournier.

Chrétien de l'ancien régime, il a vécu les moments difficiles de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans cette épreuve personnelle il a régulièrement été soutenu et conseillé par son éminence le Cardinal Mathieu (*et peut-être visité à Chaligny lors de ses visites en Lorraine*). De ce lien, il nouera entre autres des sympathies puissantes.

De ses convictions, Paul Fournier, a subi pendant quarante années la dure épreuve pour lui d'une nouvelle religion d'Etat face à l'Eglise.

Les témoignages recueillis attestent qu'il a été tout à la fois confident écouté des papes et conseillers des plus grands décideurs laïcs du pays.

Fort de ses connaissances il a été consulté par Clemenceau, Président du Conseil, lors de la réunification de l'Alsace Moselle afin de rédiger les textes relatifs à la nomination des évêques de Metz et Strasbourg.

Il faisait partie de l'élite de l'élite des historiens français mais, discret sur sa position sociale, il était méconnu dans son village d'adoption. Il semblait dissocier totalement vies familiale et professionnelle.

Un siècle après la parution de son livre « Chaligny, ses seigneurs, son comté », il n'existe plus, dans le village de Chaligny et environs, aucun témoin de sa destinée exceptionnelle. Hormis sa maison de maître devenue mairie, seul reste le souvenir de son ouvrage sur l'histoire du village. Ce livre extériorise ses connaissances expertes de médiévaliste pour décrypter l'histoire Lorraine du XI^e au XVIII^e siècle ainsi que pour le droit, les institutions civiles et religieuses. Cet ouvrage, rédigé par un tel historien émérite, lui confère une valeur inestimable par sa véracité et ses précisions historiques sur notre village.

Pourtant aucune appellation de lieu public Chalinéen, square, rue, édifice... ne lui rend hommage ou rappelle à sa mémoire. Hormis la photographie fournie par Mme Dognin sa fille, aucun portait n'est actuellement à disposition du public.

Afin de restaurer localement, autant que possible, la mémoire de cet intellectuel de la plus haute valeur, voici une biographie qui pourra peut-être éclairer les amoureux de l'histoire de notre commune ainsi que les Chalinéens-ennes !

Eauclaire Jean-Luc, membre de l'association Chaligny patrimoine.

Paul Fournier : sa vie – son œuvre.

Table des matières

Avant-propos.....	1
Sa vie familiale.....	3
- Ses ascendants, sa généalogie.	
- Son mariage.	
- Sa descendance.	
Ses études – sa carrière professionnelle	5
- Son agrégation, son doctorat, ses titres et qualifications.	
- Les académies dont il est membre.	
- Ses récompenses littéraires.	
- Ses décorations et distinctions.	
Ses principaux lieux vie.....	7
Sa formation à l’Ecole nationale des chartes.....	11
- Détails sur la formation d’archiviste paléographe.	
Son inscription à l’Institut de France	13
Sa biographie professionnelle – par Gabriel le Bras	15
Ses liens avec la Lorraine	35
- Le Cardinal Mathieu.	
Sa nécrologie - par Roger Grand	39
Sa bibliographie officielle (partielle)	47
Ses récompenses (copies des prix et distinctions)	51
- Légion d’honneur.	
- Prix littéraires.	
Conclusion	57



Chaligny Patrimoine a pour objectif d'œuvrer dans le domaine de la sauvegarde, de la réhabilitation, de l'entretien, de la valorisation du patrimoine chalignéen sous toutes ses composantes (architectural, culturel, environnemental, immatériel, etc.), ainsi que de son animation culturelle.

-o-o-O-o-o-

Association Chaligny patrimoine.

Rédaction et dactylographie : mars 2023

Tous droits réservés.

AUCLERC – AUCLAIR
EAUCLAIRE



Savoir et faire savoir

Auclerc - Roannais, Mâconnais - D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent